

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice



# STRATEGIE NATIONALE

DE PREVENTION DE LA RADICALISATION ET DE LUTTE  
CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT AU BURKINA FASO  
2021 - 2025

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES</b>	<b>4</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>7</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>18</b>
1.1. Présentation du Burkina Faso	22
1.2. Analyse du contexte	24
1.3. Diagnostic des dynamiques nationales et régionales de la radicalisation et de l'extrémisme violent	25
1.3.1. Facteurs de radicalisation présents au Burkina Faso	25
1.3.2. Facteurs incitatifs et attractifs	26
1.3.3. Manifestations symptomatiques de la radicalisation au Burkina Faso	33
1.3.4. Incidents et violations des droits humains.	34
1.3.5. Acteurs radicalisés et extrémistes violents et ceux potentiellement porteurs de radicalisation	36
1.3.6. Problématique des déplacés internes	38
1.3.7. Acteurs référents en matière de prévention de la radicalisation	38
1.4. Évaluation des stratégies antérieures	39
1.5. Enseignements tirés	39
1.6. Grands défis	40
<b>II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE</b>	<b>42</b>
2.1. Fondements	42
2.2. Vision	42
2.3. Principes directeurs	42
2.4. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus	43
<b>III. Dispositifs de mise en œuvre</b>	<b>59</b>
3.1. Instruments de mise en œuvre	59
3.2. Acteurs de mise en œuvre	61
3.3. Cadre organisationnel	63
<b>IV. Dispositif de suivi-évaluation</b>	<b>65</b>

4.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation	65
4.2. Outils de suivi et d'évaluation	65
<b>V. Mécanisme de financement</b>	<b>66</b>
<b>VI. Analyse et gestion des risques</b>	<b>66</b>
6.1. Risques associés aux parties prenantes	67
6.2. Risques sécuritaires liés à la thématique	67
<b>VII. Stratégie de communication et feuille de route</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE I : PLAN D'ACTION 2021 - 2025</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE II : CADRE LOGIQUE.</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE III : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXE V : DYNAMIQUES REGIONALES DE LA RADICALISATION</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXE VI : ÉVALUATION DES STRATÉGIES ANTÉRIEURES</b>	<b>112</b>
<b>ANNEXE VII : ELEMENTS DU CADRE ORGANISATIONNEL INSTITUTIONNEL</b>	<b>ET 119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE</b>	<b>125</b>

## **LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES**

Carte N°1: Carte officielle du Burkina Faso.....	23
Carte N°2 : Les tendances ethniques du Burkina Faso.....	30
Figure 1 : Processus général d'élaboration de la stratégie nationale de prévention de la radicalisation au Burkina Faso – Cartographie des processus.....	107
Graphique 1: Observations des personnes à risque .....	26
Graphique 2: Principales manifestations de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la région.....	34
Graphique 3: Nombre d'incidents au Burkina Faso entre 2016 et 2019 .....	35

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CEDEAO</b>	Commission Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>CELLRAD</b>	Cellule Régionale, G5 Sahel, de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent
<b>CENTIF</b>	Cellule Nationale de traitement des Informations financières
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CRC</b>	Cadre régional de concertation
<b>CRDI/GRAAD</b>	Centre de Recherches pour le Développement International/Groupe de Recherche et d’Analyses Appliquées pour le Développement
<b>DGLPAP</b>	Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Politiques
<b>DGPCS</b>	Direction Générale de la Promotion de la Cohésion Sociale
<b>EIGS</b>	État Islamique au Grand Sahara
<b>FDS</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>G5-Sahel</b>	Groupe des cinq pays du Sahel
<b>MATD</b>	Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MATDC</b>	Ministère de l’Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
<b>MDHPC</b>	Ministère des Droits humains et de la Promotion civique Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>MDNAC</b>	
<b>MINEFID</b>	Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement
<b>MISAHÉL</b>	Mission de l’Union Africaine pour le Sahel

<b>MJDHPC</b>	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
<b>MNLA</b>	Mouvement National de Libération de l’Azawad
<b>MRNCS</b>	Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale
<b>MUJAO</b>	Mouvement pour l’Unité du Jihad en Afrique de l’Ouest
<b>ONAFAR</b>	Observatoire National des Faits Religieux
<b>ONAPREGECC</b>	Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
<b>OS</b>	Objectif Stratégique
<b>OSC</b>	Organisation de la Société civile
<b>OUA</b>	Organisation de l’Unité africaine
<b>PLD</b>	Plan Local de Développement
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNJ-BF</b>	Politique Nationale de Jeunesse
<b>USAID/P4P</b>	Programme Partenariats pour la Paix /Partnership for Peace
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>PUS-BF</b>	Programme d’Urgence pour le Sahel au Burkina Faso
<b>SE G5 Sahel</b>	Secrétariat Exécutif G5 Sahel
<b>SNPCTP</b>	Stratégie Nationale de Promotion de la Culture de la Tolérance et de la Paix
<b>SNPREV</b>	Stratégie Nationale de prévention et lutte contre la Radicalisation et l’Extrémisme violent
<b>ST/SNPREV</b>	Secrétariat Technique de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la Radicalisation et l’Extrémisme violent
<b>UE</b>	Union européenne

## AVANT-PROPOS

Perçu dans un passé récent comme un phénomène lointain, l'extrémisme violent fait désormais partie de notre quotidien. Cette montée de l'extrémisme violent dans notre chère patrie ne tient pas à une cause unique, elle est nourrie par l'intolérance, la haine, la division et le déni de l'Etat et tend à effriter la cohésion sociale et notre vivre ensemble.

Il est, par ailleurs, clair que les seules réponses militaires et/ou matérielles ne sauraient, à elles seules, contrer la montée de la radicalisation. Ainsi, comme l'indique la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies dans le rapport de décembre 2015 relatif à la radicalisation et l'extrémisme violent et suivant le cadre de référence du G5 Sahel, adopté le 18 novembre 2018 à N'Djamena, les réponses doivent s'inscrire dans une approche communautaire endogène et conformément aux spécificités de chaque Etat.

Il s'agit en effet de combattre la radicalisation, dans sa forme douce et dans sa forme violente, en agissant, de façon préventive, sur les facteurs et les griefs qui la soutiennent. Comme disait Madame Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO : « on ne naît pas extrémiste violent, on le devient, par initiation et par incitation »<sup>1</sup>. On peut donc prévenir l'extrémisme violent à travers une rupture des chaînes d'incitation et d'initiation à la radicalisation, et ce, en renouvelant notre engagement patriotique, notre volonté du vivre ensemble, en cultivant le dialogue, la dignité, la tolérance et en apportant des réponses adéquates aux griefs formulés contre la République. Tout cela appelle de nouvelles manières de faire et d'agir en prenant appui sur le diagnostic établi. Cela s'inscrit d'ailleurs dans la vision du Chef de l'Etat qui, dans son programme politique 2021-2025, s'est engagé à renforcer la résilience des communautés et des citoyens burkinabè pour parer aux risques de basculement dans l'extrémisme violent.

La présente stratégie, élaborée suivant une approche participative et inclusive, grâce à l'appui de l'USAID, à travers le projet « Partenariats Pour la Paix », constitue une référence de nos actions futures pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent sur l'ensemble du territoire. C'est un document de politique à vocation transversale. Il servira

---

<sup>1</sup> UNESCO, 2017, « L'UNESCO en action : la prévention de l'extrémisme violent dans le monde ».

de boussole pour l'ensemble des départements ministériels et acteurs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il accorde une place importante aux femmes, aux jeunes et aux communautés dans la prévention de l'extrémisme violent.

Se fondant sur les aspirations réelles des populations des treize régions du Burkina Faso, les actions qui découleront du présent document nous permettront de retrouver une nation unie, prospère et solidaire, d'ici à 2030.

**Dr Zéphérin DIABRE**

*Ministre d'État, Ministre chargé de la Réconciliation*

*Nationale et de la Cohésion sociale*

*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

## RESUME EXECUTIF

Par délibération du Conseil des Ministres en date du 25 avril 2018, le Gouvernement du Burkina Faso a autorisé le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDC) à conduire un processus de formulation d'une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (SNPREV). De façon opérationnelle, le processus de formulation de la SNPREV a été lancé le 19 juin 2018 à Ouagadougou. En vue de mener à bien ce travail, le MATDC s'est fondé sur le Guide régional du G5 Sahel de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (PREV), guide validé par les Etats membres du G5 Sahel en novembre 2018 à N'Djamena et dont le processus d'élaboration a été accompagné par la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), la Coopération suisse et a reçu l'appui financier de l'USAID/P4P.

A ce titre, le MATDC a mis en place, par Arrêté N :°2019-108/MATDC/SG/DGLPAP du 03 juin 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de pilotage chargé de conduire le processus d'élaboration de la SNPREV, appuyé en cela par un comité technique. Le Comité de pilotage a mis en place des points focaux sectoriels gouvernementaux et non gouvernementaux (société civile, plateforme religieuse, etc.), comme plateforme d'information et de validation technique et des experts consultants pour élaborer la SNPREV. Il a également opté pour une méthodologie basée sur une revue documentaire relative à la radicalisation et à l'extrémisme violent, sur l'administration de fiches d'interview aux points focaux pour capter et géolocaliser l'ensemble des stratégies, programmes et projets pouvant être liés à l'extrémisme violent. Une approche participative, inclusive et multi-acteurs a été privilégiée. Elle s'est traduite par l'organisation de concertations dans les treize (13) régions du pays précédées par des focus group femmes, jeunes, OSC, coutumiers, religieux au niveau provincial permettant de prendre en compte les perceptions des communautés à la base, sur les causes, les manifestations et les solutions liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Deux mille (2 000) acteurs ont été impliqués dans ce processus (voir en annexe le Schéma méthodologique).

## **DIAGNOSTIC DES DYNAMIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT**

La masse importante d'informations collectées et traitées a permis de réaliser un diagnostic des dynamiques nationales et régionales de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Ce diagnostic basé sur l'approche PESTEL a permis d'identifier d'une part, les causes (facteurs incitatifs et attractifs) et les manifestations liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent, et d'autre part, les solutions endogènes existantes ou préconisées par les participants aux concertations régionales. Les perceptions des causes et facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent et les manifestations qui en découlent, sont listées ci-après : **Sur les plans politique et géopolitique** : le facteur déterminant est la perception des populations d'une gouvernance gangrenée par la corruption, l'insuffisance des services sociaux de base et des maux comme l'incivisme, le déni de l'Etat, etc.

**Sur les plans économique et socioéconomique** : La perception d'une croissance économique non inclusive avec une répartition inégale des fruits de la croissance, un chômage endémique des jeunes (garçons et filles), l'absence d'accès à la terre et aux services financiers.

**Sur le plan socioculturel** : une augmentation des conflits communautaires, intracommunautaires et des conflits socioculturels (confessionnels, coutumiers, stratification sociale, etc.), une discrimination sociétale et une stigmatisation ethnique de plus en plus prégnante. A cela s'ajoute le nombre croissant des déplacés internes qui agit sur les fondamentaux du vivre ensemble.

**Sur le plan technologique** : il est relevé le développement effréné des réseaux sociaux dans le pays. Ce qui constitue opportunément un support de communication et de propagande des groupes extrémistes. Il est par ailleurs ressorti que les contenus des médias confessionnels sont peu adaptés aux défis du moment, la prévention de l'extrémisme violent et la déconstruction du discours radical.

**Sur le plan environnemental** : la forte présence des groupes extrémistes dans les réserves forestières, à l'Est notamment, et dans les zones minières a suscité une concurrence extra-étatique autour de l'exploitation des ressources naturelles. Les

grandes réserves forestières sont transformées en zones de refuges pour ces groupes et en zones de pâture de bétails.

**Sur le plan légal** : la dualité des droits coutumiers et modernes dans le cadre de la gestion du foncier est apparue comme également source de radicalisation. Ce qui appelle une attention particulière. Par ailleurs, les atteintes aux droits humains par les groupes armés non étatiques concourent à la dégradation de la cohésion sociale.

Un profil des facteurs incitatifs et attractifs est proposé pour chacune des 13 régions du pays. Le facteur religieux (conviction/endoctrinement) est souvent cité, dans un pourcentage moyen. Ce qui indique qu'il est loin d'être un facteur déterminant de radicalisation et les principaux facteurs ne relèvent pas de l'ordre culturel.

### **Cadre institutionnel et réglementaire de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.**

Phénomènes nouveaux au Burkina Faso, la radicalisation et l'extrémisme violent n'avaient pas fait l'objet de politiques publiques. La prévention et la lutte contre ces phénomènes n'étaient pas portés par un cadre organisationnel bien défini si fait que plusieurs acteurs y intervenaient sans une claire répartition des tâches. A partir de janvier 2019, le Gouvernement a d'abord, par décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, donné compétence au Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Cohésion sociale la conception, la mise en œuvre et la coordination de la politique du gouvernement en matière de prévention de l'extrémisme violent et à créer une direction technique en charge de la prévention de l'extrémisme violent. Puis, en février 2021, suite à la recomposition du gouvernement, le décret n°2021-023/PRES/PM/SGG-CM du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du gouvernement confère les missions de formulation, de mise en œuvre et du suivi de la présente stratégie au Ministre d'Etat, Ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. A côté de ce département, plusieurs autres départements ministériels et des OSC y interviennent, dans le cadre de leurs attributions.

**Sur le plan judiciaire**, il a été mis en place d'une part, un pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme et un pôle judiciaire pour les infractions financières, et d'autre part, un dispositif légal, en l'occurrence l'adoption de la Loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018

portant Code pénal qui consacre la criminalisation et la sanction des actes de terrorisme et la Loi n°016-2016/AN du 03 mai 2016, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso.

### **Evaluation des politiques antérieures**

La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, n'avait pas fait l'objet d'une politique entière et spécifique avant la présente Stratégie. Néanmoins, certaines actions comme le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS), la stratégie nationale de promotion de la culture de tolérance et de paix, le monitoring des faits religieux ; la promotion de la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits communautaires, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des jeunes et des femmes concourent à la prévention et à la lutte contre le phénomène.

Ces stratégies et actions ont permis de réaliser quelques résultats. Néanmoins, des défis demeurent, notamment réduire la vulnérabilité des jeunes, combattre la radicalisation et limiter les adhésions aux groupes extrémistes ; mettre fin aux stigmatisations des communautés à risque ; contrer la diffusion des discours radicaux sur les réseaux sociaux ; renforcer les réseaux de dialogue entre les leaders religieux ; garantir une justice équitable pour tous ; promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable ; promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Cette situation commande, d'élaborer une stratégie nationale afin d'améliorer les moyens d'actions (stratégie technique, matérielle, humaine et financière).

### **CADRES STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DE LA SNPREV**

La SNPREV du Burkina Faso doit relever des défis majeurs. Il s'agit notamment :

- de la prise en compte effective de la PREV dans un système de réforme des schémas institutionnels et des politiques sectorielles en vigueur, ainsi que des programmes de développement. A l'instar des autres pays du G5 Sahel, le Burkina Faso opte pour la réalisation du binôme sécurité et développement. Cette option suggère que la PREV, soit plus présente dans la planification du développement national et local, qu'elle puisse compter comme préoccupation majeure dans les réformes socio-politiques et économiques, et dans le nécessaire besoin de

changement de paradigme d'acceptation des réformes fondamentales des systèmes politique et économique pour mieux appréhender et corriger les causes d'inégalités politiques, sociales et économiques,

- d'assurer une meilleure prise en charge des droits des victimes et du droit humanitaire au sens large,
- de la prise en compte du droit à l'éducation des garçons et des filles, notamment dans les zones affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes,
- du renforcement de la résilience de tous les acteurs dans leur engagement durable pour la PREV. La PREV nécessite de nouvelles capacités au profit des institutions nationales et locales, des acteurs de la société civile, des hommes et des femmes, des communautés et des collectivités territoriales, et des actions tangibles pour la réduction de la vulnérabilité et pour la mobilisation et la répartition équitable du capital social,
- du renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de PREV ; la radicalisation et l'extrémisme violent recouvrant des dimensions transnationales.
- de l'amélioration de la gouvernance aux plans économique, administratif et social.

Comme dans les autres pays du Sahel, le facteur critique pour une réelle prévention de la radicalisation demeure l'attention soutenue qui doit être accordée à l'éducation et aux jeunes (filles et garçons) pour atténuer de façon substantielle leur frustration et leur ressenti de l'injustice. Cette cible est exposée à la radicalisation et à l'extrémisme violent du fait du désespoir né de la pauvreté et du chômage. La stratégie met l'accent sur la jeunesse comme une des principales priorités du développement de la société.

La SNPREV est un référentiel national et inclusif qui vise à apporter des réponses aux défis majeurs identifiés.

Se fondant d'une part, sur des instruments internationaux, régionaux et nationaux, et d'autre part, sur l'analyse diagnostique établie sur la base d'une collecte des données effectuée sur l'ensemble des treize régions du Burkina Faso, la SNPREV est bâtie autour de la vision suivante « **Construire d'ici à 2030, une nation burkinabè où l'unité, la**

***solidarité, le patriotisme, l'intégrité, la tolérance, l'équité et la justice sont des valeurs partagées dans un environnement de paix, nourri par une croissance inclusive et partagée et une gouvernance vertueuse, participative et respectueuse des droits humains ».***

## Cadre stratégique

Pour réaliser la vision, la SNPREV a pour objectifs (1) d'agir rapidement contre l'expansion de la radicalisation et de prévenir l'extrémisme violent qui menace les institutions démocratiques, et entrave toute réforme politique, économique ou culturelle ; (2) de promouvoir une nouvelle approche alternative axée sur un développement économique inclusif, la démocratie, les droits humains, la primauté de la loi dans la prévention de la radicalisation et la bonne gouvernance.

Les impacts attendus de la SNPREV sont (1) Le renforcement de la cohésion sociale, des pratiques sociales de civisme et des mécanismes de réelle participation citoyenne aux décisions politiques et de développement socioéconomique ; (2) Un engagement fort de l'Etat dans la prise en charge de la PREV en mettant en œuvre tous les mécanismes pour disposer des bases d'information et de décision pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent et en mettant en œuvre tous les mécanismes institutionnels, réglementaires et organisationnels pour la PREV (régulation des conflits, prise en charge des exactions contre les populations et des violations des droits humains, etc.) ; (3) Une meilleure répartition plus inclusive et égalitaire des fruits de la croissance et une meilleure prise en charge des besoins exprimés par les communautés à la base ; (4) une situation de paix partagée avec les pays voisins de la sous-région.

L'objectif global a été décliné en quatre axes stratégiques ci-après listés :

### **Axe 1 : *Promotion d'une gouvernance transparente, inclusive et participative***

Il s'agit, en réponse aux griefs formulés contre la gouvernance, d'instaurer une gestion empreinte de transparence et du sens de redevabilité, centrée sur les besoins réels des populations. Pour y arriver, les efforts doivent porter sur la promotion d'une gestion transparente et participative des affaires publiques et le renforcement de la présence de l'Etat dans les zones affectées par l'insécurité.

### **Axe 2 : *Accroissement du capital social pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent***

Cet axe est centré sur la cohésion sociale, la valorisation des différents mécanismes endogènes de gestion et de résolution des conflits, sur le civisme et sur des mécanismes alternatifs de participation citoyenne. Il comprend quatre (4) objectifs stratégiques : 1.1.) Renforcer la cohésion sociale, 1.2.) Consolider les valeurs civiques et socioculturelles,

1.3) Consolider les mécanismes traditionnels de gestion/régulation des conflits et 1.4.) Promouvoir un standard éducatif PREV.

### **Axe 3 : Promotion de l'institutionnalisation de la PREV et promotion/protection des droits humains**

L'axe stratégique est focalisé sur l'institutionnalisation de la PREV faiblement présente dans les politiques publiques et la reconnaissance et la prise en charge des violations des droits humains liés à la radicalisation ou l'extrémisme violent. Cet axe est basé sur une réelle connaissance et un partage d'information sur les problématiques liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Il comprend quatre (4) objectifs stratégiques : 2.1.) Renforcer le cadre juridique pour une prise en charge complète des actes et événements liés à la radicalisation et à l'extrémisme violent, 2.2.) Disposer de bases de données et d'informations à jour sur la radicalisation et l'extrémisme violent, 2.3.) Promouvoir une recherche action et un partage des connaissances sur la radicalisation et l'extrémisme violent, 2.4.) Assurer une coordination institutionnelle des interventions liées à la PREV et leur pilotage et coordination.

### **Axe 4 : Promotion des actions de résiliences pour la PREV**

Cet axe est focalisé sur la réduction des facteurs de vulnérabilité des groupes à risque de radicalisation à travers des actions comme la déconstruction des discours extrémistes, la promotion des initiatives économiques des jeunes filles et garçons, la réduction des inégalités et iniquités, particulièrement celles entre régions, et le renforcement des capacités des acteurs. Il comprend trois (4) objectifs stratégiques : 3.1.) Renforcer les mécanismes et outils pour contrecarrer l'offre d'endoctrinement et de recrutement des groupes extrémistes violents, 3.2.) Améliorer les mécanismes de réduction des inégalités et des iniquités, 3.3) Développer ou renforcer des programmes spéciaux de développement des zones frontalières et des zones vulnérables ou affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes 3.4.) Mettre à niveau les capacités PREV de tous les acteurs nationaux.

### **Axe 5 : Partenariats stratégiques**

Il constitue un axe de convergence avec la communauté internationale, régionale (CEDEAO) et en particulier entre les pays du G5 Sahel leur permettant une mise en commun des efforts et de partage des bonnes pratiques. Il comprend deux (2) objectifs

stratégiques 4.1.) Renforcer les mécanismes de concertation, de coopération et de suivi des engagements, 4.2. Renforcer le cadre programmatique de la PREV).

Il reste entendu que la mise en œuvre de la SNPREV et des axes et objectifs stratégiques ci-dessus listés, repose sur l'engagement de l'Etat à opter pour un développement socioéconomique inclusif bâti sur des consultations permanentes avec les communautés à la base et la société civile, à ce titre nous recommandons que la présente stratégie et les rapports régionaux issus des concertations régionales puissent faire l'objet de restitution aux participants des concertations régionales pour recueillir leurs avis.

### **Cadre opérationnel**

Un plan d'actions est proposé. Il est complété par des programmes qui sont retenus sur la base de trois principes : (i) leur caractère innovant dans la PREV, (ii) la faible prise en compte de la PREV par les interventions actuelles et (iii) le besoin de faire des collectivités locales et des communautés à la base, les principaux acteurs de la PREV.

Pour une meilleure coordination de la mise en œuvre des axes ainsi déclinés, un cadre organisationnel porté par un comité national de pilotage, un secrétariat technique (la Direction Générale en charge de la Cohésion Sociale jouera le rôle de secrétariat technique de la SNPREV) et un cadre régional de concertation, a été proposé, ainsi qu'un mécanisme de financement. De plus, un dispositif adapté permettra de faire le suivi et l'évaluation.

Pour le financement de la SNPREV, il est important que l'Etat exprime son engagement d'inscrire le financement de cette stratégie dans le Budget national, comme prélude à une mobilisation de financements complémentaires.

La mise en œuvre de la SNPREV présente cependant des risques se rapportant d'une part, à l'appropriation par les acteurs de mise en œuvre, et d'autre part, aux questions sécuritaires liées à la thématique. La gestion de ces risques commande, outre les principes directeurs de mise en œuvre, une approche sensible à la gestion des conflits.

Le plan d'actions et le cadre logique figurent en annexe au présent document.

## INTRODUCTION

Les dernières années ont enregistré dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest, une forte recrudescence du phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent avec leur corollaire d'atteinte aux équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux des Etats et des communautés. Les pays membres du G5 Sahel dont le Burkina Faso, sont les plus éprouvés dans cette zone de l'Afrique.

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays à faible revenu, avec cependant un potentiel non négligeable de ressources naturelles. Avec un taux de croissance annuel de 2,93 %, sa population est estimée à 20 487 979 habitants, selon les résultats du RGPH de 2019. Le pays affiche un Indice de développement humain (IDH) faible (0,434) en 2018, selon le Rapport du PNUD sur le Développement humain de 2019. L'économie du pays est dominée par les activités agropastorales qui occupent plus de 80 % de la population active. Il est l'un des premiers pays exportateurs de coton en Afrique et l'exploitation aurifère y prend de l'importance.

Cette situation est par ailleurs affectée par les menaces sécuritaires dont l'impact sur l'économie est sans appel. En effet, longtemps réputé pour sa stabilité, le pays enregistre depuis 2016, plusieurs attaques aux allures terroristes. Initialement localisées au nord du pays, les violences se sont progressivement répandues à l'intérieur du Burkina Faso. Les deux dernières années ont été particulièrement meurtrières, en effet, « le nombre de personnes tuées au Burkina Faso est passé d'environ 80 en 2016 à plus de 1 800 en 2019 », explique le Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn CHAMBAS, devant les membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

Aussi, conscient du poids des facteurs économiques dans le processus de radicalisation et le développement de l'extrémisme violent, le Burkina Faso s'est doté d'une part, d'un référentiel national, en l'occurrence le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) à l'effet de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social, et d'autre part, le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) avec pour objectifs d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et la

résilience des populations ; d'améliorer la gouvernance administrative et locale et de renforcer la sécurité des populations et de leurs biens dans les zones du Burkina Faso particulièrement affectées par l'extrémisme violent .

Toutefois, cette approche matérielle des éléments de réponses à apporter au phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent ne saurait à elle seule, juguler de façon entière son développement. Perçu comme un processus, cette problématique peut en effet se développer de façon insidieuse à partir des croyances reposant sur des facteurs endogènes tels que la mauvaise gouvernance, la pauvreté, les fractures sociales, la stigmatisation de communautés et des facteurs exogènes tels l'influence des médias, des centres confessionnels et des réseaux sociaux.

Pour ce faire, les efforts de l'Etat sur les plans économique et sécuritaire doivent être complétés par un mécanisme de prévention en termes de capacitation ou de résilience des populations.

A ce titre, dans une dynamique de prévention, le Secrétaire général des Nations Unies a, dans le rapport de décembre 2015, intitulé "*Plan d'actions pour prévenir l'extrémisme violent*", recommandé à chaque Etat de se doter d'une stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Aussi, face aux défis de développement et de sécurité qu'oppose la présence des groupes extrémistes dans la zone sahélienne, les pays du Sahel, notamment le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, ont créé le G5 Sahel aux fins de mutualiser leurs moyens. Dans la même dynamique que les Nations Unies, le G5 Sahel a vite perçu la nécessité pour chaque pays membre de disposer d'une stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, dans le cadre d'une vision harmonisée.

En réponse à cette nécessité, les Ministres des pays du G5 ont adopté la déclaration de Niamey du 14 mai 2015 qui définit une vision et une action coordonnées et efficaces impliquant tous les acteurs et partenaires dans la région, pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent et favoriser la dé-radicalisation, et ont posé en même temps les actes pour que le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel puisse produire le guide régional de référence pour l'élaboration des stratégies nationales PREV.

S'inspirant de ce guide régional et sous l'égide du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, le Burkina Faso a engagé un processus participatif qui a abouti au présent document, avec l'appui de l'USAID à travers le projet P4P.

La présente stratégie nationale, basée sur les approches définies dans le guide régional G5 Sahel d'élaboration des stratégies nationales PREV, a été élaborée sous la conduite d'un comité de pilotage (COPIL) au sein duquel un comité technique de suivi a été créé. Le COPIL est composé de quarante et un (41) membres émanant des départements ministériels (14), de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), de l'Agence Nationale de la Sécurité des Services Informatiques (ANSSI), de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina Faso (FAIB), de la conférence épiscopale Burkina-Niger, de la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME), de la chefferie traditionnelle, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), du Conseil national des OSC, du Conseil National des Jeunes (CNJ) et de la Coordination nationale de la plateforme des femmes du G5 Sahel.

Ce comité est chargé de donner des orientations, et de veiller à l'assurance qualité de la présente stratégie. Composé de sept membres, le Comité technique de suivi est un organe technique de liaison entre le COPIL et l'équipe de consultants qui a apporté son expertise pour l'élaboration de la SNPREV.

Le processus de formulation de la SNPREV s'est déroulé comme suit :

- l'élaboration, l'examen et la validation des termes de référence y relatifs ;
- le lancement politique de la PREV et la mise en place des Comités de Pilotage et technique de la SNPREV ;
- la revue documentaire analytique (documents de politiques, de stratégies et programmes, études et recherches, bonnes pratiques, documentation des partenaires, documentation de niveau régional et international, Webographie, etc.) ;
- les rencontres et interviews avec les points focaux sectoriels désignés dans les départements ministériels, dans les institutions et dans les faîtières des OSC et

confessions religieuses ; ces points focaux ont participé à des ateliers, fourni des informations et contribué à la validation technique des contenus ;

- l'organisation de treize (13) concertations régionales et de soixante-cinq (65) focus groups pour garantir la participation effective de tous les acteurs de l'espace sociopolitique et culturel de chaque région, en particulier des jeunes et des femmes et recueillir leurs avis sur les causes, les manifestations et les solutions liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

Le processus de formulation de la SNPREV a impliqué environ deux mille (2000) acteurs.

La Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent (SNPREV) 2021-2030 qui résulte des aspirations issues des consultations à la base s'articule comme suit :

- analyse de la situation du secteur ;
- éléments de la stratégie ;
- dispositif de mise en œuvre
- dispositif de suivi-évaluation ;
- mécanisme de financement ;
- analyse et gestion des risques ;
- stratégie de communication et feuille de route.

# I. ANALYSE DE LA SITUATION

## 1.1. PRÉSENTATION DU BURKINA FASO

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'étend sur 625 km du Nord au Sud et sur 850 km d'Est en Ouest et couvre une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. Enclavé entre les confins désertiques et les pays côtiers de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et limitrophe de six pays ouest-africains, le Burkina Faso est bordé au Nord par le Mali, avec lequel il partage 1 000 km de frontière commune, au Sud par la Côte d'Ivoire (584 km de frontière), le Ghana (549 km de frontière), le Togo (126 km de frontière), le Bénin (306 km de frontière), et enfin à l'Est par le Niger (628 km de frontière).

Sur le plan administratif, le pays compte treize régions (la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre, le Centre – Est, le Centre – Nord, le Centre – Ouest, le Centre – Sud, l'Est, les Hauts – Bassins, le Nord, le Plateau Central, le Sahel, le Sud – Ouest) et 45 provinces, 49 communes urbaines, 302 communes rurales et 8679 villages administratifs.

En raison de sa contiguïté géographique et de la longueur de ses frontières avec le Mali et le Niger, le Burkina Faso figure parmi les pays les plus exposés aux actes d'extrémisme violent et terroristes affectant l'espace de la zone du Sahel, plus précisément dans ses régions du Nord, du Sahel et de la Boucle du Mouhoun. Selon la terminologie du G5 Sahel, c'est « *le fuseau centre* », espaces des trois frontières qui subit une forte pression des groupes terroristes et attaques de diverses natures.



**Carte 1: Carte officielle du Burkina Faso, Source : Direction Générale du Développement territorial, « Profil des régions du Burkina Faso », Juillet 2018**

Le Burkina Faso est un pays constitué sur la base d'un conglomérat d'ethnies, venues de part et d'autre des pays limitrophes (Ghana, Mali, principalement) à la suite de crises hégémoniques, en plus du noyau des peuples autochtones. Parmi ces peuples, certains ont réussi à former des ethnicités sur la base de pactes inter – groupes à la suite de plusieurs conflits interethniques avant leur appartenance à la citoyenneté des États africains modernes post – indépendances. Une fois modernisés sous l'effet de la domination coloniale et consacrés indépendants en 1960, les peuples du Burkina Faso vont réussir à sublimer les crises anciennes pour se retrouver unis sur une même entité territoriale qui fera d'eux désormais des ressortissants d'un même pays.

Le Burkina Faso s'est engagé, depuis l'adoption de la Constitution du 11 juin 1991, dans un processus démocratique qui sous-tend la forme républicaine de l'Etat. Des élections présidentielles, législatives et municipales, organisées régulièrement, ont permis de renouveler aux périodes constitutionnellement arrêtées, les instances décisionnelles.

Cependant, l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014, ayant mis fin au règne de 27 ans du régime de Blaise COMPAORE, a révélé l'aspiration du peuple burkinabè à une meilleure gouvernance démocratique. Après une transition politique d'une année durant, les élections couplées du 29 novembre 2015 ont permis de restaurer les institutions de la République conformément aux dispositions constitutionnelles. Le double scrutin a porté le Président Roch Marc Christian KABORE à la tête de l'Etat. Réélu le 22 novembre 2020, le Président KABORE a présenté un nouveau programme

présidentiel intitulé « Ensemble et en mouvement avec le peuple, réformer l'Etat, l'Administration publique, pour garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso ». Ce programme qui sera traduit en Référentiel National de Développement (RND), aura également pour fondement la vision 2025 du Burkina Faso.

## **1.2. ANALYSE DU CONTEXTE**

Depuis le 11 septembre 2001, date de la première attaque terroriste contemporaine (qui a eu lieu à New York aux Etats-Unis), les pays occidentaux et de l'Afrique subsaharienne sont confrontés au terrorisme, nourri par l'extrémisme violent. Celui-ci a pris de l'ampleur dans la bande sahélienne de l'Afrique, à partir de 2012 avec la chute du régime du Guide libyen Mouammar Kadhafi en 2011. Ainsi, le diagnostic établi sur la base des concertations au niveau sous régional et au niveau national et à partir de la revue documentaire, permet de dégager les constats suivants : (i) l'extrémisme violent est un phénomène transversal et expansionniste, (ii) les réponses à y apporter doivent être concertées et plurielles.

Depuis 2012, le terrorisme a pris de l'ampleur au Sahel, en particulier dans la partie nord du Mali, avec l'occupation du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Des groupes de soutien à ce mouvement sont nés plus tard, tels que le Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) dont les rangs se sont grossis grâce aux nombreuses recrues venues du centre et du nord du Mali et du Niger.

Nonobstant les répliques militaires et les pourparlers de paix, les groupes armés se multiplient et écument progressivement toute la bande sahélienne du Mali au Tchad, en passant par le Burkina Faso, le Niger et le Nigéria. C'est ainsi que depuis 2015, l'insécurité a commencé à se propager sur l'ensemble des pays ci-dessus cités. À partir de janvier 2016, et de plus en plus vers la fin de la même année, les différentes provinces de la région burkinabè du Sahel ont aussi été ciblées par des attaques perpétrées par de nouveaux acteurs armés tels que le mouvement Ansarul Islam et l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS).

La présence de ces groupes dans un espace transfrontalier agit sur les fondamentaux et le vivre ensemble des populations qui y vivent, du fait des attaques, de la menace d'attaques ou encore de l'attraction née de leurs services, des sources de revenus

qu'ils offrent et de la place de l'État qu'ils prennent dans la régulation de certains services.

Face à ces menaces, les Etats du Sahel ont perçu la nécessité d'avoir des réponses concertées pour les contrer.

### **1.3. DIAGNOSTIC DES DYNAMIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT**

Le processus de formulation de la SNPREV repose sur une revue analytique des dynamiques régionales de la radicalisation et de l'extrémisme violent à travers les facteurs attractifs et incitatifs, les manifestations, les acteurs impliqués et les solutions existantes et/ou préconisées.

#### **1.3.1. Facteurs de radicalisation présents au Burkina Faso**

Les concertations régionales et les focus group ont permis de révéler la perception que les citoyens ont de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

La radicalisation, traduite dans les principales langues nationales (dioula, moré, fulfulde) est définie comme le processus par lequel un individu ou un groupe d'individus adopte une position extrême et n'écoute pas les autres, ancré sur son idée, intransigeant, quelqu'un qui est figé sur ses opinions et ne considère pas celles des autres.

L'extrémisme violent est l'expression violente de la radicalisation. L'extrémiste violent est celui qui est prêt à aller jusqu'au bout même s'il faut sacrifier des vies pour imposer sa position idéologique, religieuse ou autre. C'est l'excès dans les attitudes, le fait de dépasser les limites. L'extrémiste violent impose donc sa vision par la violence. L'extrémisme violent a des effets néfastes sur la population et sur le pays. C'est une situation qui met en péril la paix, la cohésion sociale, le vivre ensemble, l'économie d'un pays. Aujourd'hui, tous les pays sont menacés, personne n'est à l'abri de cette situation. « *C'est un mal du siècle<sup>2</sup>.* »

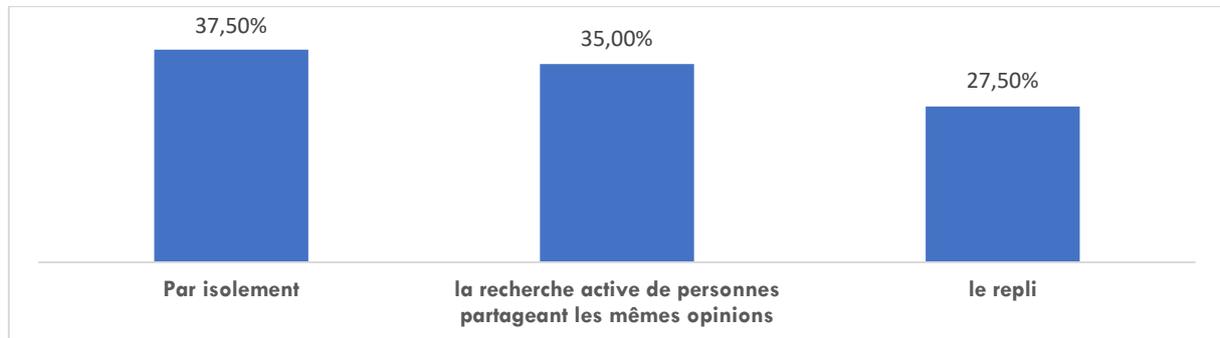
Interrogés sur cette problématique, les participants aux concertations régionales estiment, à 56,76%, qu'elle est étayée par l'observation d'un ensemble de

---

<sup>2</sup> Groupes de discussions focalisées de la Région de la Boucle du Mouhoun.

comportements que sont : (i) l'isolement, (ii) la recherche active des personnes partageant les mêmes options, et (iii) le repli sur soi.

Graphique 1: Observations des personnes à risque



Source : Concertations régionales 2019

L'analyse des résultats des concertations régionales a permis de mesurer l'ampleur de la radicalisation, qui se caractérise par :

- (i) **Sa fréquence** : Pratiquement au quotidien, il est noté surtout les insultes et menaces, les coups et blessures, la rupture relationnelle aggravée avec les camarades et les amis de l'entourage immédiat ; l'abandon des activités scolaires,
- (ii) **La gravité du phénomène** : A l'exemple du rejet des pratiques coutumières ou des menaces subies par les enseignants de l'école formelle considérée non conforme aux normes de l'islam (préférence des écoles coraniques),
- (iii) **Son étendue** : de plus en plus les formes de radicalisation s'étendent dans les administrations publiques, dans les villes avec les acteurs du secteur informel et aussi dans les milieux ruraux.

### 1.3.2. Facteurs incitatifs et attractifs

La revue analytique des dynamiques de la radicalisation et de l'extrémisme violent met en exergue des facteurs attractifs et incitatifs. Les Facteurs incitatifs sont regroupés autour des facteurs politiques et de gouvernance, socio-économiques (exclusion sociale et frustrations, discrimination sociétale, tensions inter et intracommunautaires, ...) et culturels (problèmes identitaires et religieux). Les Facteurs attractifs sont regroupés autour des dynamiques socio-ethniques, d'appartenance à des groupes liés aux réseaux sociaux, religieux, familiaux, de classes d'âge, des discours des réseaux

terroristes, du recrutement de force ou à travers l'offre d'argent, de l'effet domino dû à l'ancrage régional du terrorisme.

Il ressort des concertations et des focus group que les griefs à l'encontre de la gouvernance, les conditions structurelles de vie de la population ainsi que les conflits intra et intercommunautaires sont à l'origine d'une pré-radicalisation ou même d'une radicalisation au Burkina Faso. Ces différents facteurs peuvent être d'ordre politique, économique, socioculturel, environnemental et légal, avec une dimension spécifique liée aux droits humains et à l'injustice.

**Au niveau politique**, sont mis en relief la mauvaise gouvernance, la persistance de l'impunité, de la corruption et de l'incivisme, les litiges de succession au niveau des pouvoirs traditionnels, l'implication des acteurs politiques dans le règlement des litiges de succession. Il est par ailleurs ressorti que le choix des responsables municipaux conduit souvent à des conflits sanglants. Ces élus locaux ont en effet, et le plus souvent, la main dans la gestion du foncier urbain et rural, l'épicentre des conflits à la base. Aussi, il a été évoqué le rapport distant entre les populations et l'Etat qui peine à fournir des services sociaux de base aux dites populations. Le tout se traduit par les malaises des citoyens au quotidien. Ces malaises sont exprimés par de nouvelles formes d'incivisme défiant l'autorité de l'État. La faiblesse des institutions de régulation de l'Etat et de ses démembrements renforce ce sentiment de malaise, suffisamment perceptible chez les jeunes.

Les concertations régionales soulignent également l'existence de conflits orientés contre l'Etat et ses démembrements (collectivités territoriales, instances judiciaires,) ou ses services techniques déconcentrés (santé, éducation, action sociale, emploi, etc.). A titre illustratifs, les mouvements de grèves engagés par les syndicats (magistrats, enseignants, financiers, etc.) qui occasionnent de vives tensions avec les populations ; les conflits liés à la corruption des agents publics, les litiges issus des occupations d'espaces privés par les déplacés internes.

**Au niveau économique**, Il ressort des concertations un large consensus sur le fait que la pauvreté et le chômage structurel des jeunes sont à l'origine de la radicalisation de certains d'entre eux. La plupart des études s'accordent à considérer que la pauvreté est un facteur favorisant la radicalisation, avec un accent porté sur le chômage des jeunes. En effet, le manque d'emploi et l'absence de perspectives mettent

particulièrement les jeunes dans une situation de vulnérabilité, face à des alternatives plus attractives offertes par les groupes extrémistes. C'est le cas particulièrement des jeunes talibés qui, dans un sentiment d'abandon, peuvent insidieusement ou par attraction, basculer dans un processus de radicalisation.

Par ailleurs, les difficultés d'accès au foncier et aux ressources naturelles constituent des facteurs incitant certains individus à s'engager dans un processus de radicalisation. Les cas les plus probants sont les conflits qui opposent les agriculteurs, considérés comme sédentaires, donc autochtones et propriétaires terriens, et les éleveurs, considérés comme nomades, donc allogènes. Ces conflits ont pendant longtemps entretenu des frustrations et un sentiment de stigmatisation identitaire. Cette situation, est très favorable à une radicalisation collective qui peut donner naissance à un extrémisme violent.

Aussi, l'accès aux ressources naturelles constitue un des facteurs de vulnérabilité ressorti des concertations régionales. Plusieurs cas illustrent les luttes autour des ressources naturelles. Dans la région du Sahel, les éleveurs sont notamment confrontés à l'accaparement des terres pastorales par les agriculteurs. Cette situation est à l'origine de la spéculation foncière, de la baisse des ressources fourragères et hydrauliques et de l'obstruction des itinéraires de transhumance. Les participants à la concertation régionale de Dori évoquent, à fortiori, un mépris des dispositions de la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso. Dans la Boucle du Mouhoun, il est par ailleurs observé une forte pression de migrants à la recherche soit de bonnes terres agricoles, soit de zones aurifères.

De façon générale, dans les régions du Sahel, de l'Ouest, du Centre-Nord et dans une moindre mesure celle de l'Est, la pression sur les terres est accentuée par une migration dans le secteur de l'agriculture, portée surtout par des populations mossi<sup>3</sup> de la province du Yatenga (région du Nord) et de la région du Plateau-Central.

La pression sur le foncier est tout aussi perceptible en zone rurale qu'en zone urbaine. En effet, dans les communes urbaines, les lotissements effectués par les municipalités et, à partir de 2016, l'accaparement des terres par les sociétés immobilières

---

<sup>3</sup> Principal groupe ethnique au Burkina Faso.

entretiennent une expropriation volontaire et insidieuse, laquelle constitue une potentielle source de frustrations et de conflits.

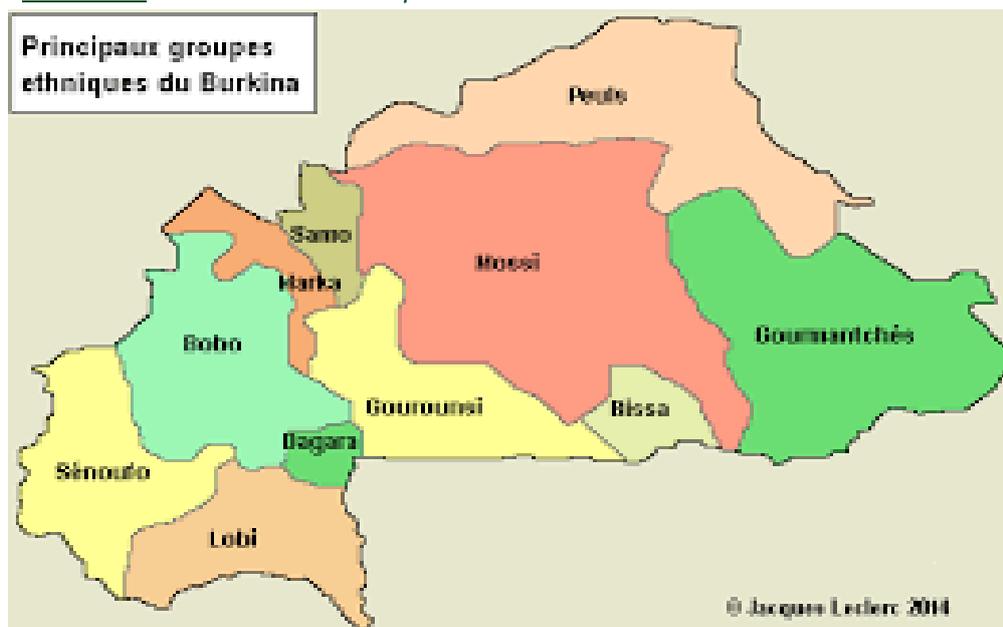
**Sur le plan socio-culturel**, le Pr. Albert Ouédraogo<sup>4</sup> indiquait : « *le Burkina est un pays neuf composé de vieilles civilisations issues d'une soixantaine d'ethnies. La question de la coexistence entre des différents peuples a été résolue au fil des siècles, selon des mécanismes endogènes de gestion de conflits. En effet, comme il est stipulé en mooré, le vivre-ensemble est nécessairement porteur de germes de conflits qui, par moments, peuvent dégénérer en violences individuelles ou collectives.*

*Le Burkina, en tant qu'État issu de la colonisation, ne possède pas véritablement de traditions de réconciliation à même d'être citées comme une référence historique. Seules les entités ethniques composant le peuple burkinabè possèdent des expériences de réconciliation.*». D'une importance numérique inégale, les groupes ethniques du Burkina Faso, n'occupent pas toujours des aires géographiques bien précises. De ce fait, dans des villages situés de part et d'autre des limites officielles tracées, coexistent des populations différentes. C'est dans ce contexte que les *Moosé*, groupe ethnique majoritaire, débordent largement l'aire géographique classiquement établie (Comme l'indique la carte suivante) pour s'installer dans de nombreuses régions administratives du Burkina Faso.

---

<sup>4</sup> Ouédraogo Albert, 23 février 2017, « Fondements socio-culturels de la réconciliation nationale », *Conférence*, Yako / Province du Passoré, Burkina Faso, p.1, Format A4.

**Carte N°2 : Les tendances ethniques du Burkina Faso**



Il en est de même pour les Peuls, qui, généralement, sont des gardiens de troupeaux des agriculteurs. Pour des raisons liées aux crises de sécheresse, ils migrent vers le Sud du pays avec leur bétail, soit pour s'installer autour des points d'eau permanents, soit pour transhumer en saison sèche. Une tradition séculaire qui se transforme de plus en plus en conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Les crises liées à la chefferie ainsi que l'ingérence du pouvoir traditionnel dans la gouvernance politique et celles relatives à l'autochtonie/allochtonie tirent leurs fondements de l'histoire du peuplement du Burkina Faso, essentiellement marquée par des crises hégémoniques et de succession au trône.

A ces crises hégémoniques, s'ajoute, de plus en plus, une « *pré-radicalisation confessionnelle* » qui se met en place du fait de la montée des courants rigoristes tendant à remettre en cause l'ordre existant. La montée des actes d'intolérance et des discours incitant à la haine et à la violence sont de plus en plus constatés. Au niveau de la pratique des cultes, il ressort des comportements de certaines familles du culte musulman qui prône l'intransigeance dans les prises de position sur les pratiques religieuses ; au niveau du culte chrétien, il est observé un durcissement du clivage entre catholiques et évangéliques, chaque groupe exprimant sa foi avec beaucoup plus de démonstration surtout lors des prêches et veillées de prière.

Même si la religion sert de mobile à certains groupes extrémistes, les données collectées prouvent qu'elle n'en est pas déterminante. A ce titre, un religieux<sup>5</sup> disait : « *dans le fond, le problème n'est pas religieux. Ils ont d'abord recruté des pauvres et des frustrés. Puis, sont arrivés des bandits, qui profitaient pour voler du bétail, de l'argent ou des armes à l'armée. Ensuite, on a vu se rallier tous ceux qui voulaient se venger de l'État, qui ne les avait pas protégés, ou qui avait tué un de leurs proches. Tous les djihadistes actuels sont dans l'une de ces trois catégories*<sup>6</sup>. »

A été également souligné par les concertations régionales le poids des pesanteurs culturelles dans la gestion des valeurs du mariage (arrangement, polygamie, mariages précoces et forcés, lévirat, sororat, vol de femmes, etc.), des divorces, du mortem, de l'héritage et de l'antagonisme inter générationnel.

Cette situation qui impacte en particulier la femme, rend compte d'une alerte à un excès de frustration chez les femmes. En effet, les frustrations longtemps cumulées par la gente féminine constitue un potentiel risque pour l'avenir. Il est constaté que les femmes sont souvent victimes d'injustices orchestrées au sein des communautés principalement patriarcales, en l'occurrence l'accès limité à la terre, la faible représentativité dans les sphères de décision. Cette injustice sociale expose davantage les femmes à la radicalisation, qui plus est, dans un contexte d'insécurité grandissante.

Par ailleurs, les concertations régionales ont abordé la situation du système éducatif perçu comme inadapté, ne permettant plus de véhiculer les valeurs de solidarité, de tolérance et du vivre ensemble, malgré des efforts récents consentis dans le civisme et la citoyenneté. Ce système éducatif est encore affecté par la violence exercée par les groupes extrémistes dans les régions du Sahel, de l'Est, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et du Centre-Est. Il se développe un déni du droit éducatif porté par les terroristes. En effet, les actes de ces derniers sont dressés contre les

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'un chef religieux basé au Nord du Burkina Faso, qui préfère taire son nom pour des raisons de sécurité, in Berthemet Tanguy, 2019, « Pays miné par le djihadisme. Burkina Faso. Un tiers de cet État d'Afrique de l'ouest, qui était considéré comme un verrou stratégique pour bloquer l'expansion du terrorisme vers le sud, est désormais contrôlé par des groupes islamistes. », *Le Nouveliste*, 29 octobre 2019, [www.lenouveliste.ch](http://www.lenouveliste.ch)

<sup>6</sup> Berthemet Tanguy, 2019, « Pays miné par le djihadisme. Burkina Faso. Un tiers de cet État d'Afrique de l'ouest, qui était considéré comme un verrou stratégique pour bloquer l'expansion du terrorisme vers le sud, est désormais contrôlé par des groupes islamistes. », *Le Nouveliste*, 29 octobre 2019, [www.lenouveliste.ch](http://www.lenouveliste.ch)

écoles. Environ 2 500 établissements scolaires ont été fermés du fait de l'activité des groupes extrémistes, privant près de 350 000 élèves d'un accès à l'éducation et affectant des milliers d'enseignants<sup>7</sup>. Pour faire face à cette situation, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires au Burkina Faso ((SSEZDS, 2019-2024).

Parallèlement au système classique de l'éducation, se développe dans la partie nord du Burkina Faso l'enseignement coranique (école franco-arabe, foyers coraniques) qui échappent plus ou moins à l'encadrement des services compétents de l'Etat.

Aussi, les concertations régionales ont fait observer certains conflits liés à la stratification sociale (aux castes). Il s'agit des clivages prégnants dans des sociétés qui distinguent une catégorie d'hommes jugés libres de celle des hommes soumis à l'autorité de la première (castes). A titre illustratif, le clivage entre Peulh/Rimaïbe (esclave), Touareg/Bellah (esclaves) basés sur des pratiques à connotation esclavagiste et reposant sur une hiérarchisation sociale. Cette structuration sociale est de plus en plus remise en cause de façon violente par certains membres des communautés dites soumises.

**Sur le plan environnemental**, jadis un des champions dans le Sahel et l'Ouest africain dans la protection des ressources naturelles, le pays connaît un recul assez perceptible en la matière. La conjugaison de plusieurs facteurs explique ce recul. D'abord, le Burkina Faso n'est pas exempt des effets du changement climatique. La faiblesse de la pluviométrie, avec ses effets corolaires sur l'agriculture, amplifie les compétitions autour des ressources naturelles. Il en résulte une surexploitation des ressources naturelles, y compris les domaines forestiers protégés. Ensuite, le braconnage et les battues incontrôlées mettent en péril la biodiversité. Il a été particulièrement constaté au Parc W, une récurrence de conflits entre populations liés à la transhumance, aux feux de brousse incontrôlés et à la présence de groupes extrémistes.

**Sur le plan légal**, l'analyse contextuelle laisse apparaître des facteurs de vulnérabilité liés à la dualité des droits coutumiers et modernes, relativement à la gestion des questions liées au foncier, à la sécurité, au mariage, au divorce, au mortem et aux

---

<sup>7</sup> Source. Human Rights Watch, rapport « Leur combat contre l'éducation », Mai 2020 in [www.maliweb.net](http://www.maliweb.net), mai 2020).

droits humains. Cette coexistence des règles de droit dans un Etat moderne, constitue par moment, une menace à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Corroborent cela, les constats ressortis des concertations régionales : le sentiment d'injustice entretenu par certains justiciables ; le rejet des lois ou des décisions de justice ; les manifestations contre les décisions de justice ; les protestations contre l'application de certains textes réglementaires dans le cadre de l'exercice de certaines activités (transport de personnes avec les tricycles, l'utilisation de gaz butane par les taxis). Plusieurs initiatives visant à assurer le respect des règles et procédures réglementaires sont violemment contestées par les populations.

Aux difficultés liées à la dualité des normes juridiques s'ajoute l'absence de règles spécifiques encadrant le traitement de la radicalisation et de l'extrémisme violent. De l'analyse du corpus juridique en vigueur, les actes relevant de l'extrémisme violent sont sanctionnés au même titre que le terrorisme. Cette confusion conduit souvent à des limitations et violations des droits, notamment les droits des victimes d'actes d'extrémisme violent ou des droits spécifiques des mineurs auteurs, témoins ou complices d'actes d'extrémisme violent.

### **1.3.3. Manifestations symptomatiques de la radicalisation au Burkina Faso**

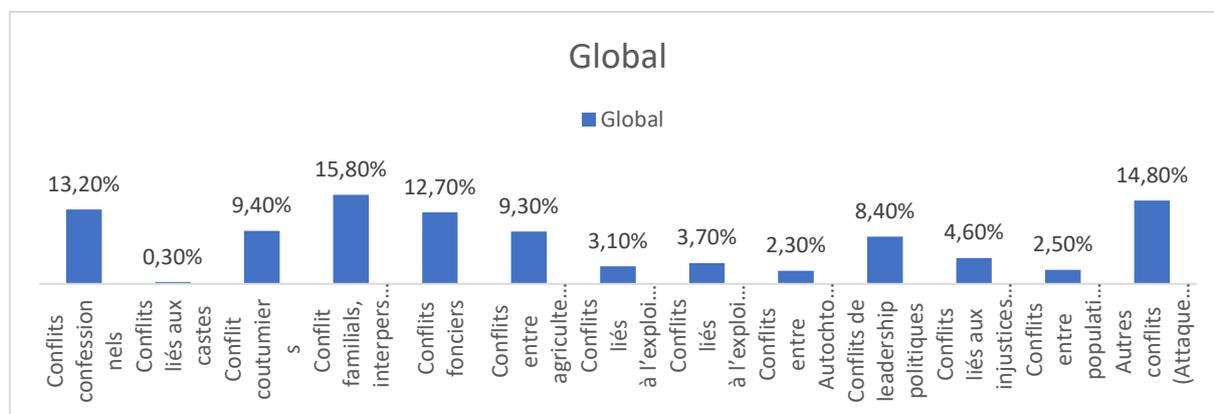
Si le Burkina Faso était réputé pendant longtemps pour sa stabilité et la coexistence pacifique de plusieurs communautés ethniques et religieuses, il n'en demeure pas moins que ces dernières années, il enregistre de plus en plus de manifestations de radicalisation portées soit par des individus, soit par des communautés. Il ressort des enquêtes menées sur le terrain lors des concertations régionales, que les taux de perception de radicalisation d'individus les plus élevés, sont notés dans les régions du Sahel et de la Boucle du Mouhoun. Les traits communs de ces individus portent sur le changement de leurs comportements (replis sur soi), la tenue de discours radicaux, l'opposition à certaines cérémonies traditionnelles et la tendance à imposer aux autres leurs croyances.

Au niveau communautaire, la cohésion sociale, longtemps entretenue, a cédé la place à une stigmatisation suscitée et entretenue par les groupes extrémistes, de certaines communautés présentes au Sahel. La répression contre la communauté peuhle à Yirgou dans la province de Sanmatenga en janvier 2019, le conflit foncier entre

coutumiers et wahhabites à Orodara en 2016, la fréquence des discours religieux à connotation radicale en sont des illustrations.

Par ailleurs, la radicalisation des groupes extrémistes ou de leurs adeptes se manifeste par la fermeture des écoles classiques en exigeant la mise en place d'un enseignement islamique, Ces symptômes de radicalisation favorisent ou résultent, des manifestations violentes de la radicalisation. Comme le montre le graphique suivant, les conflits confessionnels ne constituent pas le facteur déterminant de radicalisation et les principaux facteurs ne relèvent pas de l'ordre culturel.

**Graphique 2: Principales manifestations de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la région**

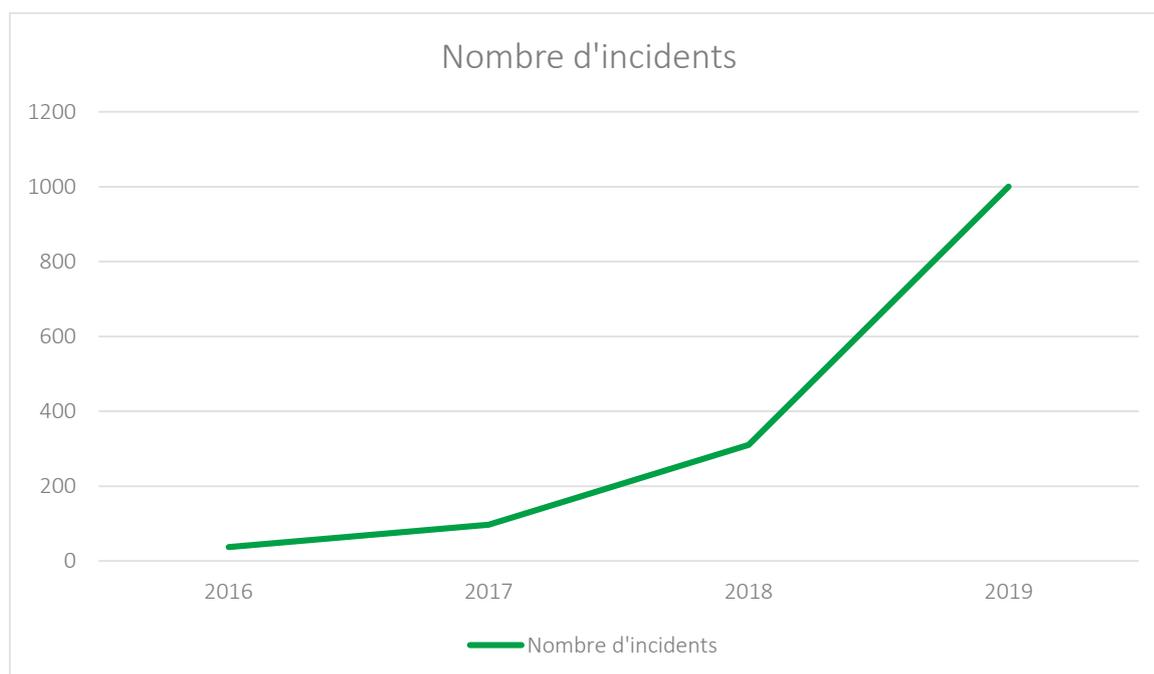


Source : Concertations régionales 2019

### 1.3.4. Incidents et violations des droits humains.

La violence a pris de l'ampleur au fil des ans au Burkina Faso. Entre 2016 et 2019, environ 1445 incidents s'y sont produits, comme l'indique le graphique suivant. Le nombre d'incidents croît chaque année, avec un pic en 2019. Les incidents ont consisté en des enlèvements de personnes, des attaques contre les FDS et les symboles de l'Etat, les règlements de compte, les meurtres et des exactions arbitraires contre des civils. Les régions les plus touchées par la violence extrémiste sont le Sahel, le Centre Nord, le Nord et l'Est du pays. La Capitale, Ouagadougou, a été frappée à trois reprises depuis 2016.

**Graphique 3: Nombre d'incidents au Burkina Faso entre 2016 et 2019**



*Source : conçu à partir des données collectées des concertations régionales.*

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, il a été documenté des exactions arbitraires contre des civils. Ce qui soulève la question du respect et de la protection des droits humains. Le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples<sup>8</sup> (MBDHP) note dans un rapport récent des exactions arbitraires (213 Civils tués par des représailles à la suite d'actes terroristes dont plus de 90% de peuls et 148 civils tués par exactions arbitraires). L'ONG Human Rights Watch (HRW) pour sa part a publié un rapport portant sur des « *exécutions de masse de population à Djibo, 180 personnes, mettant en cause les FDS, rapport publié le 08 juillet 2020, »*. L'observatoire pour la démocratie et les droits de l'homme, dans son rapport de juin 2020, dresse une situation exhaustive des cas d'exactions arbitraires de civils dans plusieurs localités du Burkina Faso. Ces cas sont présentés comme des violations des droits humains<sup>9</sup>. L'observatoire note que « Cela se produit en totale impunité et au mépris des conventions de Genève ».

<sup>8</sup> MBDHP, juin 2019, « Bilan des actes terroristes au Burkina Faso. Du 04 avril 2019 au 16 juin 2019 », pp. 3 - 4, format A4.

<sup>9</sup> ODDH, 2020, Burkina Faso, Risque d'un nouveau Rwanda ? Bilan de la violence au Burkina Faso, 04 avril 2015 – 31 mai 2020, 41p

La communauté internationale a interpellé le Gouvernement pour faire la lumière sur ces violations de droits humains. Réagissant au rapport de HRW, le gouvernement, à travers un communiqué, a réfuté ce rapport et « réaffirme son attachement aux respects des droits humains et que la lutte contre le terrorisme ne saurait aboutir à des résultats probants dans la stigmatisation d'une communauté et encore moins dans un repli identitaire<sup>10</sup> ».

Il importe de noter que les relations conflictuelles entre les FDS et la population peuvent être source de radicalisation de certains groupes. Ces mauvaises relations permettent à des groupes terroristes de disposer d'un vivier de recrutement ; que ces relations conflictuelles soient réelles ou issues d'informations téléguidées par les groupes terroristes.

### **1.3.5. Acteurs radicalisés et extrémistes violents et ceux potentiellement porteurs de radicalisation**

Les groupes armés sont les principaux acteurs de la violence au Burkina Faso, ils ne sont cependant pas les seuls acteurs de la violence dans la région. D'autres acteurs interviennent. Les services gouvernementaux ont une part de responsabilité : d'une part, ils produisent des inégalités/iniquités qui nourrissent l'extrémisme violent, d'autre part, les actions sécuritaires conduites en vue de contrer la menace terroriste repose quelque fois sur des préjugés/stigmatisation de certaines communautés. Par ailleurs, différentes ethnies et groupes sociaux entretiennent entre elles des relations conflictuelles : les populations sédentaires se liguent contre les populations nomades, les agriculteurs entretiennent des conflits avec les éleveurs.

Par ailleurs, les groupes extrémistes qui écument les zones frontalières sont en étroite relation avec les groupes criminels organisés. En effet, ces groupes tirent en grande partie leur financement des grands trafics d'armes, de drogues et autres substances illicites. Ils offrent également un appui militaire aux narcotrafiants en assurant l'escorte des convois de drogue et d'armes. A l'Est en particulier, les groupes extrémistes se sont appuyés sur les bandes criminelles pour s'implanter. Une porosité s'est constituée entre les groupes extrémistes et les bandes criminelles : chacun nourrissant l'autre. Les bandes criminelles offrent des moyens financiers et humains

---

<sup>10</sup> Communiqué du porte-parole du gouvernement, en date du 10 juillet 2020

aux groupes extrémistes. Ces derniers, à leur tour, leur offrent des conditions favorables à leurs trafics.

Enfin, la dimension transnationale des violences et la difficulté d'y répondre pour des acteurs confinés aux frontières du pays, ont été soulignées, tout comme les interventions d'acteurs extérieurs à la région. La récurrence de l'insécurité dans les zones rurales, a donné naissance aux groupes d'autodéfense (*koglwéogos*, l'Union nationale des *Rouga*) dont certains des membres se sont illustrés comme acteurs de violences. Les communautés se sont réappropriées la lutte contre l'insécurité en dynamisant une ancienne forme de contrôle social et de pouvoir qui existait autrefois dans les sociétés traditionnelles burkinabè et qui s'appelait « *koglwéogo* » chez les Moosé et « *dozo* » à l'Ouest. De nos jours, les groupes d'auto-défense se sont étendus aux régions du Centre, du Plateau-Central, du Centre-Nord, du Centre-Est et de l'Est, avec l'aval des autorités coutumières locales. En 2018, le pays comptait 4 500 groupes de *koglwéogo*, composés de quelque 45 000 membres<sup>11</sup>.

La revue analytique des dynamiques de la radicalisation et de l'extrémisme violent repéré chez des acteurs potentiellement vecteurs ou à risques de radicalisation et d'extrémisme violent :

- les acteurs politiques et élus locaux, ils sont présents dans le centre de décisions et influencent tous les domaines de la vie régionale,
- certains leaders religieux qui interprètent mal la religion et délivrent des prêches haineux,
- les jeunes, filles et garçons, frustrés, exclus et à la recherche d'alternatives.

---

<sup>11</sup> International Crisis Group, 2020, « Burkina Faso : sortir de la spirale des violences », *Rapport Afrique*, N°287, 24 février 2020, p. 9.

### **1.3.6. Problématique des déplacés internes**

Les attaques terroristes et les conflits communautaires ont occasionné un mouvement sans précédent des populations à l'intérieur des frontières du Burkina Faso. Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a dénombré, à la date du 31 mars 2021, un total de 1 147 699 personnes déplacées internes du fait de l'insécurité. Le rapport du CONASUR indique que la région du Centre-nord enregistre le plus grand nombre de personnes déplacées internes avec 462 690 cas, soit 40.3%, suivie de la région du Sahel avec 347.159, soit 30,2%, tandis que le Centre totalise 1.051 personnes déplacées internes soit de 0,1%. 270 communes sur l'ensemble du territoire national accueillent des personnes déplacées. Il ressort également que 80% de ces déplacés internes sont des femmes, jeunes et enfants. Les déplacés internes rencontrent des difficultés pour accéder aux services sociaux de base, en particulier pour la scolarisation des enfants, garçons et surtout des filles. Ces déplacements massifs accentuent la pression sur le foncier. Cette situation génère des conflits locaux et constitue un terrain propice aux discours de l'extrémisme violent. En effet, la cohabitation entre déplacés et populations hôtes met en épreuve le vivre ensemble. Cette situation présente de nouveaux défis dont la stabilisation et la réinstallation des déplacés. Elle accroît également plusieurs facteurs de vulnérabilité aussi bien à l'endroit des déplacés que des hôtes dont les frustrations sociales, l'accès aux services sociaux de base et le chômage.

La situation implique désormais un double effort de lutte contre l'extrémisme violent à laquelle se joint l'action humanitaire.

### **1.3.7. Acteurs référents en matière de prévention de la radicalisation**

Dans la catégorie des acteurs, Il a été identifié des acteurs intervenant dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ou ayant la volonté d'intervenir. Ces acteurs disposent de certains atouts et accès aux populations :

- la famille (premier lieu de socialisation de l'enfant).
- la femme, comme médiatrice pour la paix.
- les leaders religieux modérés/
- les élus nationaux et locaux.
- les chefs traditionnels et coutumiers.

- les autorités administratives.
- les formateurs/éducateurs.
- les membres et agents des organisations de la société civile.
- les Organisations non gouvernementales.
- les agents des médias (radios de proximité, bloggeurs).
- etc.

En vue de compléter ce chapitre, les facteurs incitatifs et attractifs pour chaque région sont détaillés en annexe à la présente stratégie.

#### **1.4. ÉVALUATION DES STRATÉGIES ANTÉRIEURES**

La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, n'a pas fait l'objet d'une politique entière et spécifique avant la présente stratégie. Néanmoins, certaines références comprenaient une stratégie y relative dont le Programme d'Urgence pour le Sahel Elargi (PUS +/-BF), la stratégie nationale de promotion de la culture de tolérance et de paix, l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR), la promotion de la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits communautaires, la Plateforme des OSC pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) à travers l'USAID/P4P, le Projet Opportunités économiques d'autonomisation des jeunes et résilience à l'extrémisme violent au Burkina Faso, CRDI/GRAAD et le Projet pilote pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région du Sahel-Maghreb de l'UE (Voir en annexe).

#### **1.5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

L'analyse des manifestations de la radicalisation et de l'extrémisme violent au Burkina Faso ainsi que le traitement y relatif font ressortir les enseignements suivants :

- des acquis importants, mais absence d'une coordination des interventions en PREV,
- la seule approche militaire ne saurait venir à bout de l'extrémisme violent au Burkina Faso,
- les actions de développement territorialisé sont difficilement exécutables dans un contexte de volatilité sécuritaire,

- les facteurs de résilience sur lesquels des actions pouvaient s'appuyer s'effritent progressivement,
- les signaux de division, de stigmatisation et de corruption favorisent des adhésions aux groupes extrémistes,
- les violences enregistrées au Burkina Faso ne résultent pas toutes d'une somme d'individus engagés dans un processus de radicalisation nonobstant la perception d'indices de radicalisation,
- l'extrémisme violent bénéficie, de plus en plus, d'appuis endogènes,
- la création d'emplois de façon ponctuelle ne réduit pas la vulnérabilité des cibles de l'extrémisme violent,
- la rupture de la chaîne de transmission des valeurs qui avaient servi jusque-là d'adjuvant au vivre-ensemble burkinabè

## **1.6. GRANDS DÉFIS**

Le diagnostic établi sur la radicalisation et l'extrémisme violent au Burkina Faso permet de dégager les grands défis suivants :

- la prise en compte effective de la PREV dans un système de réforme des schémas institutionnels et des politiques sectorielles en vigueur, ainsi que des programmes de développement. Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du G5 Sahel, opte pour la réalisation du binôme sécurité et développement. Cette option suggère que la PREV, soit plus présente dans la planification du développement national et local, qu'elle puisse compter comme préoccupation majeure dans les réformes socio-politiques et économiques, et dans le nécessaire besoin de changement de paradigme d'acceptation des réformes fondamentales des systèmes politique et économique pour mieux appréhender et corriger les causes d'inégalités politiques, sociales et économiques,
- une meilleure prise en charge des droits des victimes et du droit humanitaire au sens large,
- la prise en compte du droit à l'éducation (adapté au mode de vie nomade) des garçons et des filles, notamment dans les zones affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes,

- le renforcement de la résilience de tous les acteurs pour leur engagement durable pour la PREV. La PREV nécessite de nouvelles capacités au profit des institutions nationales et locales, des acteurs de la société civile, des hommes et des femmes, des communautés et des collectivités territoriales, et des actions tangibles pour la réduction de la vulnérabilité et pour la mobilisation et la répartition équitable du capital social,
- la promotion de la bonne gouvernance
- la réforme de la gouvernance du système de sécurité,
- le renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de PREV, la radicalisation et l'extrémisme violent recouvrant des dimensions transnationales.

Comme dans les autres pays du Sahel, un facteur critique à considérer est l'atténuation de façon substantielle de la frustration et du sentiment d'injustice ressentis par les jeunes, garçons et filles, désespérés, saisis par le doute (pauvreté, chômage, absence de perspective, absence de formation, etc.) et exposés à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

## II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

### 2.1. FONDEMENTS

La SNPREV prend appui sur les instruments juridiques et stratégiques aux niveaux international, régional et national dont le Plan d'actions des Nations Unies pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent ; les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la période 2016 - 2030 (Agenda 2030), spécifiquement l'ODD16, paix, justice et institutions efficaces (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable) ; l'Agenda 2063 de l'UA, intitulé : « L'Afrique que nous voulons » ; la Stratégie de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme ; Le Cadre de Référence stratégique pour l'élaboration des stratégies nationales de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest , le guide du G5 Sahel ; l'Étude Nationale Prospective « Burkina 2025 » ; Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) : Référentiel national actuellement en vigueur, et les politiques sectorielles (éducation, genre, justice et droits humains, sécurité intérieure, etc.).

### 2.2. VISION

Sur la base du diagnostic établi, des fondements et défis sus relevés, la vision de la présente stratégie se présente comme suit : « **Construire d'ici à 2030, une nation burkinabè où l'unité, la solidarité, le patriotisme, l'intégrité, la tolérance, l'équité et la justice sont des valeurs partagées dans un environnement de paix, nourri par une croissance inclusive et partagée et une gouvernance vertueuse, participative et respectueuse des droits humains** ».

### 2.3. PRINCIPES DIRECTEURS

Conformément à la vision ci-dessus déclinée, la mise en œuvre de la présente stratégie fera appel à certains principes dont la participation inclusive de tous les acteurs ; la subsidiarité reposant sur les rôles et responsabilités de chaque acteur partie prenante ; la primauté du droit conformément aux règles et principes de l'Etat de droit et dans le respect des droits humains; la mutualisation des moyens ou

partenariat ; la prise en compte des groupes vulnérables, la gestion axée sur les résultats et l'adaptabilité.

#### **2.4. AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET EFFETS ATTENDUS**

Pour réaliser cette vision, la SNPREV a pour objectifs (1) d'agir rapidement dans la lutte contre la radicalisation, qui menace les institutions démocratiques, et bloque toute réforme politique, économique ou culturelle, (2) de promouvoir une nouvelle approche alternative axée sur un développement économique inclusif, la démocratie, les droits humains et la primauté de la loi dans la prévention de la radicalisation.

Les impacts attendus de la SNPREV sont (1) Le renforcement de la cohésion sociale, des pratiques sociales de civisme et des mécanismes de réelle participation citoyenne aux décisions politiques et de développement socioéconomique, (2) Un engagement fort de l'Etat dans la prise en charge de la PREV en mettant en œuvre tous les mécanismes pour disposer des bases d'information et de décision pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent et en mettant en œuvre tous les mécanismes institutionnels, législatifs, réglementaires et organisationnels pour la PREV (régulation des conflits, prise en charge des exactions contre les populations et des violations des droits humains, etc.), (3) Une répartition plus inclusive et égalitaire des fruits de la croissance et une meilleure prise en charge des besoins exprimés par les communautés à la base, et (4) une situation de paix partagée avec les pays voisins de la sous-région.

Cinq (05) axes stratégiques sont dégagés :

- (1) Promotion d'une gouvernance transparente, inclusive et participative,
- (2) Accroissement du capital social pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent,
- (3) Promotion de l'institutionnalisation de la PREV et respect et protection des droits humains,
- (4) Promotion des actions de résiliences pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent,
- (5) Partenariats stratégiques.

## ***Axe stratégique 1 : Promotion d'une gouvernance transparente, inclusive et participative***

De l'analyse des facteurs de radicalisation, les griefs dressés contre la gouvernance occupent une place importante. Les réponses à ces griefs commandent la promotion d'une gouvernance transparente, inclusive et participative. Il s'agit d'instaurer une gestion empreinte de transparence et du sens de redevabilité, centrée sur les besoins réels des gouvernés. Pour y arriver, deux objectifs opérationnels se dégagent : promouvoir une gestion transparente et participative des affaires locales (OS 1.1) ; renforcer la présence de l'Etat dans les zones touchées par l'insécurité (OS 1.2).

### **⇒ Objectif stratégique 1.1. : promouvoir une gestion transparente et participative des affaires locales**

Trois effets sont attendus de cet objectif stratégique : la corruption a été réduite en toutes ses formes ; la redevabilité des gouvernants est effective et les offres des services publics sont de meilleure qualité.

#### **Effet attendu 1.1.1. La corruption est réduite en toutes ses formes**

Il s'agira de réduire considérablement la corruption du niveau central au niveau local en impliquant les populations locales dans un dispositif de suivi de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Pour y arriver les principales actions porteront sur la mise sur pieds de cellules de veille citoyenne, des dispositifs de participation citoyenne à l'action publique

#### **Effet attendu 1.1.2. La redevabilité des gouvernants est effective**

Les gouvernants rendent comptent périodiquement de leur gestion en faisant ressortir les résultats ainsi que les ressources qui y sont affectées. La gestion de la chose publique est empreinte de transparence à toutes les étapes. La réalisation de cet effet fait appel, comme actions majeures, à la création de cadre de dialogue entre gouvernants locaux et populations ; entre services déconcentrés de l'Etat et populations locales ; à l'institution d'un mécanisme de participation communautaire à

l'élaboration des politiques publiques, du budget national et des budgets communaux ; à l'instauration d'approches fondées sur les besoins réels des populations.

**Effet attendu 1.1.3.** Les offres des services publics sont de meilleure qualité

Il s'agira d'améliorer l'accessibilité des services publics, la qualité des prestations et réduire le coût. Pour ce faire, les actions suivantes sont envisagées : l'institution des contrat-objectifs avec tout responsable de service public ; la mise sur pied de mécanismes participatifs d'évaluation des responsables des services publics ; la création de cellule de veille citoyenne de l'action publique ; l'élaboration de cahiers de charge pour chaque responsable de service public.

➔ **Objectif stratégique 1.2. Renforcer la présence de l'Etat dans les zones touchées par l'insécurité.**

Deux effets sont attendus de cet objectif stratégique : la présence de l'Etat est effective dans les zones touchées par l'insécurité et le sentiment de l'unité nationale est renforcé.

**Effet attendu 1.2.1.** La présence de l'Etat est effective dans les zones touchées par l'insécurité

Aux fins d'inculquer à nouveau aux citoyens les valeurs de l'appartenance à un Etat, et les valeurs républicaines et l'unité nationale les actions suivantes sont envisagées : la construction et la réhabilitation des bâtiments abritant les services et résidences et le renforcement en moyens matériels et de transport des représentants de l'Etat, rapprocher les services sociaux de base aux populations.

**Effet attendu 1.2.2.** Le sentiment de l'unité nationale est renforcé

L'ambition est de reconstruire un Etat-Nation dans lequel tous les citoyens s'identifient. Il s'agit de raviver le sentiment d'appartenance à une seule entité étatique en renforçant les mesures de lutte contre la discrimination et l'exclusion, en mettant sur pieds des dispositifs assurant un accès équitable des citoyens à divers niveaux aux fonctions politiques ou représentatives ; en réformant le système électoral des élections locales pour garantir une représentation légitime des populations locales. Il

s'agit en outre de réintroduire l'éducation civique à tous les cycles d'enseignement, l'organisation des campagnes d'envergure sur le civisme, la promotion du patriotisme à travers des références ; l'institution de parcours éducatifs.

## **Axe 2 : Accroissement du capital social pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent.**

Cet axe est centré sur la valorisation des différents mécanismes endogènes de gestion et de résolution des conflits, sur le civisme et sur des mécanismes alternatifs de participation citoyenne, cet axe se doit d'être basé sur une réelle connaissance de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il comprend trois (3) objectifs stratégiques (2.1. Consolider les valeurs civiques et socioculturelles, 2.2. Consolider les mécanismes traditionnels de gestion/régulation des conflits et 2.3. Promouvoir un standard éducatif PREV).

### **Objectif stratégique 2.1.** Consolider les valeurs civiques et socioculturelles

**Effet attendu 2.1.1.** Les mécanismes alternatifs de participation citoyenne sont renforcés. Un prérequis de la PREV réside dans une plus large implication de tous les acteurs, pour à la fois élargir la base sociale de la PREV, mais également permettre aux citoyens d'avoir les moyens de vérifier que les engagements souscrits par les gouvernants se réalisent. Dans le cadre de la PREV un focus est mis sur la participation de la jeunesse compte tenu de son potentiel humain d'avenir et de son exposition à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Le Burkina Faso a adopté en 2008, une politique nationale de jeunesse dans laquelle des actions importantes ont été engagées dont la mise en place d'un Conseil national de la jeunesse. En complément aux actions engagées ou en cours, il est proposé (i) la formalisation du suivi citoyen de l'action publique, (ii) la mise en réseau des organisations de la société civile travaillant sur la thématique PREV, en particulier des jeunes filles et garçons et des femmes, (iii) la mise en place d'une plateforme des jeunes pour la PREV dans chaque commune, résultant d'arrangements institutionnels consultatifs et permettant une association à la prise de décision communale.

Les indicateurs pour mesurer cet effet sont un texte de formalisation du suivi citoyen de l'action publique et le nombre de plateformes opérationnelles en place. Il est

important de noter qu'il s'agit de suivi et non de contrôle de l'action publique qui est de la compétence constitutionnelle des représentants du peuple.

**Effet attendu 2.1.2.** La culture du dialogue interreligieux et de la paix est renforcée. Au Burkina Faso ont été développées de fortes initiatives dont la mise en place d'un Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) et la Plateforme des OSC pour la Promotion de la Paix à travers P4P/USAID. Il s'agit de consolider ces initiatives, en engageant (i) la mise en place de démembrements de l'ONAFAR au niveau de chaque commune, dotés de ressources humaines et financières conséquentes, (ii) le soutien de façon spécifique des initiatives de dialogue interreligieux impliquant les associations confessionnelles des jeunes filles et garçons. Cet effet sera mesuré à travers le nombre de démembrements de l'ONAFAR opérationnels et le nombre d'initiatives de jeunes appuyées.

**Effet attendu 2.1.3.** La fonction et le rôle des leaders religieux sont régulés. Le domaine des cultes (Islam et christianisme) est pris d'assaut par de nouvelles offres confessionnelles qui se caractérisent par leur fondamentalisme contrairement aux pratiques séculaires empreintes de l'esprit d'ouverture, de tolérance et de recherche du juste milieu. Le Burkina Faso a envisagé un cadre législatif sur les libertés religieuses dont l'adoption ne fait pas encore consensus. Pour contrer les nouvelles offres, il est proposé (i) la formulation et l'adoption d'une charte de la pratique du culte religieux, (ii) la réalisation d'une cartographie nationale dynamique des lieux de culte sur la base d'une typologie précise y compris l'identification des responsables des lieux. Cet effet sera mesuré par l'existence d'une charte et d'une cartographie des lieux de culte.

**Objectif stratégique 2.2.** Consolider les mécanismes traditionnels de gestion/régulation des conflits

**Effet attendu 2.2.1.** Les pouvoirs et mécanismes traditionnels et alternatifs de gestion des conflits locaux sont renforcés. Le Burkina Faso a engagé des actions dont la mise en place de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) au Burkina Faso et de ses démembrements et des outils (manuel de gestion des conflits, en 2011). Il ressort cependant que ce dispositif a manqué de ressources. La persistance et l'amplification des conflits soulignent l'urgence et l'utilité de rendre opérationnel l'observatoire en le dotant de ressources humaines et financières conséquentes. Les actions complémentaires à envisager sont

(i) le recensement dans chaque région des mécanismes traditionnels opérationnels de régulation des crises, avec un accent sur les conflits fonciers, selon une approche de bonnes pratiques, (ii) la mise à jour du manuel de gestion des conflits, en élargissant la typologie des conflits et (iii) l'élaboration d'un référentiel national pour l'implication des chefferies traditionnelles et des autorités coutumières dans la prévention et la gestion des conflits, la radicalisation et l'extrémisme violent ; ce référentiel définira leurs domaines et conditions d'intervention et (iv) la mobilisation de la diaspora dans le gestion des conflits.

Les indicateurs pour mesurer cet effet sont le seuil de mobilisation des ressources, un manuel revu et adapté, un document de bonnes pratiques et un référentiel pour l'implication des pouvoirs traditionnels.

### **Objectif stratégique 2.3.** Promouvoir un standard éducatif PREV

#### **Effet attendu 2.3.1.** Un référentiel éducatif sur la PREV est promu

Le Burkina Faso a adopté en 2008, une Stratégie Nationale de Promotion d'une Culture de la Tolérance et de la Paix (SNPCTP). Le pays a aussi adopté une stratégie nationale de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires au Burkina Faso (SSEZDS, 2019-2024). Le pays vient aussi de formuler une politique sectorielle Justice et droits humains, 2018-2027 qui comprend un objectif stratégique celui de promouvoir la citoyenneté responsable et la paix. Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de l'éducation de la culture de la tolérance et de la paix. L'éducation en effet est reconnue comme un des moyens majeurs pour véhiculer des valeurs du vivre ensemble dans le respect des différences, de tolérance, de paix, etc. En complément aux efforts accomplis et actions en cours, il est proposé (i) l'élaboration d'un référentiel éducatif focalisé sur la PREV. Cet outil doit répondre à un standard éducatif du pays, être d'accès facile et pratique (valeurs à promouvoir). Cet outil sera principalement destiné aux écoles primaires. Au regard de l'importance des écoles coraniques dans l'instruction et de la situation spécifique des enfants qui les fréquentent, il est proposé que le référentiel soit introduit dans les programmes des dites écoles coraniques, selon des modalités à définir. Comme autres actions, il est également proposé (ii) l'incitation à la mise en place de clubs de discussions PREV dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. L'effet sera mesuré

par la disponibilité du référentiel intégré dans les programmes du primaire et des écoles coraniques et par le nombre de clubs opérationnels.

### **Axe 3 : Promotion de l'institutionnalisation de la PREV et respect des droits humains.**

L'axe stratégique est focalisé sur l'institutionnalisation de la PREV faiblement présente dans les politiques publiques et la reconnaissance et la prise en charge des exactions et violations des droits humains liés à la radicalisation ou l'extrémisme violent. Relève de cet axe, le besoin d'une meilleure connaissance et partage d'informations sur les problématiques liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent, pour à la fois lever la confusion entretenue entre ces problématiques et le terrorisme, faire barrage à certains discours et éclairer les décisions. Il comprend quatre (4) objectifs stratégiques : 3.1.) Renforcer le cadre juridique pour une prise en charge complète des actes et événements liés à la radicalisation et à l'extrémisme violent, 3.2.) Assurer une coordination institutionnelle des interventions liées à la PREV et leur pilotage et coordination, (3.3) Disposer de bases de données et d'informations à jour sur la radicalisation et l'extrémisme violent, (3.4.) Promouvoir une recherche action et un partage des connaissances sur la radicalisation et l'extrémisme violent,

**Objectif stratégique 3.1.** Renforcer le cadre juridique pour une prise en charge plus complète de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

**Effet attendu 3.1.1.** Le respect des droits humains est consolidé. L'effet est traduit par des actions tendant à (i) l'élaboration d'un cadre légal spécifique à la PREV, (ii) le respect effectif de la liberté de croyance et de conscience, la protection des minorités, des personnes vulnérables et la lutte contre toutes les formes de discriminations, (iii) la prise de mesures spécifiques de protection des défenseurs des droits humains, (iv) Adoption de mesures pour la valorisation du rôle joué par les organisations de la société civile dans le domaine de la PREV (journée, médailles, etc.), et (v) la mise en place d'une plateforme de veille sur les droits humains dans chacune des régions du pays.

L'effet attendu sera mesuré à travers l'existence d'un cadre légal et par la proportion de personnes bénéficiant de protection effective de leurs droits.

**Effet attendu 3.1.2.** Le respect des droits des victimes d'actes d'extrémisme violent est promu. Les textes légaux actuels ne prennent pas réellement en charge les victimes, leur statut de victime n'est pas reconnu et ils ne bénéficient pas d'une protection légale adéquate. Il est en de même pour les témoins. Cette situation peut aboutir à des frustrations majeures, qui peuvent alimenter en retour l'extrémisme violent. En termes d'actions, il est proposé (i) l'élaboration d'une législation et d'un système de protection des victimes, témoins et acteurs de la chaîne pénale, (ii) la mise en place d'un système efficace d'identification des victimes d'actes d'extrémisme violent à indemniser, (iii) le renforcement de la législation sur la minorité pénale pour tenir compte de la question de la radicalisation des mineurs et des enjeux qui y sont liés ;

L'effet attendu sera mesuré par le nombre de victimes assistées.

**Effet attendu 3.1.3.** La protection des droits des femmes et des jeunes filles et garçons est renforcée. Les femmes, les garçons et filles subissent de façon active ou passive les répercussions de la radicalisation et de l'extrémisme violent sur l'exercice de leurs droits. Pour y faire face, il est proposé des actions relatives à (i) l'adoption de mesures spécifiques pour la protection des droits des femmes et enfants garçons et filles déplacés internes ; (ii) la consolidation de mesures spécifiques pour l'accès des jeunes filles et garçons déplacés internes à l'éducation et à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation , (iii) l'assistance judiciaire aux femmes et jeunes femmes radicalisées ou dé-radicalisées, (iv) l'adoption de mesures d'implication des institutions de justice juvénile dans la prise en charge des questions de radicalisation et des besoins et droits spécifiques des mineurs auteurs, témoins ou complices d'actes d'extrémisme violent. En complément à la stratégie nationale genre 2020-2024 du pays, il est proposé (v) le renforcement de l'assistance judiciaire pour les violences basées sur le genre, notamment dans le monde rural.

Cet effet sera mesuré par le nombre de femmes, filles et garçons assistés pour la protection des droits.

**Effet attendu 3.1.4.** Les droits des radicalisés et dé-radicalisés sont respectés. Cet effet repose sur les actions (i) d'adoption de règles pour le respect scrupuleux des droits humains des personnes incarcérées pour faits de d'extrémisme violent durant leur détention ; (ii) par l'adoption de garanties de procès équitable aux personnes mises en cause pour faits d'actes d'extrémisme violent.

L'effet attendu sera mesuré par le nombre de personnes bénéficiant des droits.

**Effet attendu 3.1.5.** Des centres de dé-radicalisation sont créés. Il s'agit de mettre en place une institution multidisciplinaire d'accompagnement des jeunes radicalisés aux fins d'infléchir les trajectoires extrémistes. Pour atteindre cet effet, les actions suivantes sont envisagées : (i) former des spécialistes en charge de la dé-radicalisation (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, éducateurs sociaux, etc.) ; (ii) mettre en place et/ou renforcer les centres d'accueil des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation ; (iii) mettre en place auprès des services déconcentrés de l'Etat, un mécanisme de monitoring et d'identification des jeunes en voie de radicalisation ; (iv) adopter une législation spécifique de protection des enfants victimes de l'extrémisme violent.

Cet effet attendu sera mesuré à travers le taux de jeunes dé-radicalisés.

**Effet attendu 3.1.6.** Les capacités en droits humains de certains acteurs sont renforcées. Il s'agit des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui ont des relations conflictuelles avec les populations. Il s'agit aussi du personnel de l'ordre judiciaire peu préparés à la PREV. Les actions proposées sont : (i) l'élaboration et la diffusion aux FDS d'un document droits humains dans les zones de conflits (contenu orienté sur la connaissance des us et coutumes des populations), (ii) l'organisation de groupes de dialogues pour la collaboration et le renforcement des relations de confiance entre la population et les FDS, en particulier dans les zones de conflits (iii) la formation en PREV du personnel de l'ordre judiciaire, en particulier dans les zones de conflits et (iv) la mise en place d'un référent national de veille pour le respect et la protection des droits humains dans les zones de conflits.

L'effet attendu sera mesuré par la baisse significative des violations des droits humains et par le nombre de cas de violations de droits humains traités.

**Objectif stratégique 3.2.** Assurer une coordination institutionnelle des interventions liées à la PREV et leur pilotage, coordination.

**Effet attendu 3.2.1.** L'institutionnalisation de la PREV est promue. La PREV est faiblement prise en compte dans les secteurs de développement et compte tenu des enjeux liés à la radicalisation et à l'extrémisme violent, il devient impératif de positionner la PREV dans les arrangements institutionnels actuels

. Cela passera par (i) l'institutionnalisation à un haut niveau d'une structure nationale assumant le dialogue intersectoriel et la mise en œuvre des orientations gouvernementales, et (ii) la mise en place des mécanismes de pilotage et de coordination opérants et inclusifs, intégrant notamment les régions. Ce dispositif sera doté d'un cahier de charges pour des tâches précises et de ressources inscrites dans le budget de l'Etat. L'effet sera mesuré par l'adoption d'un texte réglementaire mettant en place le dispositif.

**Effet attendu 3.2.2.** Le partenariat local, national, régional et international en PREV est structuré

La PREV doit être l'affaire de tous les acteurs. Il importe de maintenir et de consolider l'approche inclusive qui a prévalu lors de la formulation de la SNPREV. Le Gouvernement dans la gestion de sa compétence régaliennne doit procéder à des arrangements pour permettre à chaque acteur d'apporter sa contribution et veiller à un partage d'expériences à travers la coopération régionale et internationale sur la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Ce partenariat passera par (i) la mise en place d'un mécanisme national assurant la représentation des tous les acteurs (ministères sectoriels, société civile, collectivités décentralisées, jeunes filles, garçons et femmes, etc.), (ii) la mise en place d'un réseau PREV dans chaque région associant les communes/départements, (iii) la mise en place d'une plateforme d'échanges traduisant la coopération régionale et internationale. Cette plateforme permettra au Burkina Faso de faire le point de ses engagements et de partager les bonnes pratiques. Cet effet sera mesuré par l'existence de textes de formalisation et des rapports d'activités.

**Objectif stratégique 3.3.** Développer un système de bases de données et d'informations à jour sur la radicalisation et l'extrémisme violent.

**Effet attendu 3.3.1.** Des informations fiables et désagrégées sur la radicalisation et l'extrémisme violent jusqu'au niveau local sont disponibles. Les informations actuelles sur la radicalisation et l'extrémisme violent sont éparées et ne permettent pas de cerner les multiples facettes de la problématique. De plus, du fait de l'intrusion massive des réseaux sociaux, les informations disponibles sont peu fiables avec des impacts pervers. Il s'agit de collecter des informations permettant d'assurer des analyses utiles à la décision et à l'information du grand public et fournir des éléments probants pour la régulation des contenus des médias. Les actions proposées reposent sur un

système de collecte des informations sur la radicalisation et l'extrémisme violent du local vers le national, à travers (i) la mise en place de bases de données régionales et une base de données nationale, (ii) l'appui à des journalistes professionnels incités à s'investir dans la PREV et, (iii) la production d'un référentiel de déconstruction des discours extrémistes destinés aux groupes à risques en mettant à profit les médias, les réseaux sociaux et les prêches.

L'effet attendu sera mesuré par le nombre de consultations, le nombre de bulletins d'informations, le nombre d'articles publiés par les journalistes et l'existence d'un référentiel.

**Objectif stratégique 3.4.** Promouvoir une recherche action et un partage des connaissances sur la radicalisation et l'extrémisme violent.

**Effet attendu 3.4.1.** La connaissance de la radicalisation et l'extrémisme violent est accrue. Une revue sommaire de la littérature montre un réel besoin de connaissances de la radicalisation et de l'extrémisme violent (causes, manifestations, etc.). Cette connaissance s'avère indispensable au regard de la confusion qui s'instaure entre radicalisation et extrémisme violent et terrorisme. Cette confusion autorise souvent des dérives sur le plan des droits humains. Le système universitaire, les centres et autres initiatives en charge de la recherche sont peu orientés sur cette thématique, somme toute nouvelle. Il s'agit d'offrir des opportunités de conduire des recherches actions sur cette nouvelle dimension. Ceci passera par (i) l'élaboration d'un agenda de recherches collaboratives sur la radicalisation et l'extrémisme violent et sur leur prévention, (ii) l'incitation faite aux étudiants en master à choisir pour leur mémoire des thèmes sur la radicalisation et l'extrémisme violent, (iii) Production d'une revue de la littérature exhaustive sur les études et recherches sur la radicalisation et l'extrémisme violent ,(iv) la mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances (v) l'organisation d'événements universitaires et ou de participation à des manifestations régionales et internationales sur la radicalisation et l'extrémisme violent et (vi) l'élaboration d'une cartographie collaborative des centres de recherches au niveau national, régional et international spécialisés sur la radicalisation et l'extrémisme violent.

Les nombre de publications de qualité diffusées, le nombre de mémoires soutenus, le nombre d'événements organisés seront utilisées pour mesurer l'effet.

#### **Axe 4 : Promotion des actions de résiliences pour la PREV**

Cet axe est focalisé sur la réduction des facteurs de vulnérabilité des groupes à risque de radicalisation à travers des actions comme la déconstruction des discours extrémistes, la promotion des initiatives économiques des jeunes filles et garçons, la réduction des inégalités et iniquités, particulièrement celles entre régions, et le renforcement des capacités des acteurs. Il comprend quatre (4) objectifs stratégiques : 4.1.) Renforcer les mécanisme et outils pour contrecarrer l'offre d'endoctrinement et de recrutement des groupes extrémistes violents, 4.2.) Améliorer les mécanismes de réduction des inégalités et des iniquités, 4.3.) Mettre à niveau les capacités PREV de tous les acteurs nationaux et 4.4) Développer ou renforcer des programmes spéciaux de développement des zones affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes.

**Objectif stratégique 4.1.** Renforcer les mécanisme et outils pour contrecarrer l'offre d'endoctrinement et de recrutement des groupes extrémistes violents

**Effet attendu. 4.1.1.** Les outils de déconstruction des discours extrémistes sont disponibles.

Des efforts importants sont déployés pour contrer les discours extrémistes et violents. En complément à ces efforts, il est proposé les actions supports (i) l'élaboration d'un profil de la radicalisation et de l'extrémisme violent, pour chaque région, (ii) un référentiel régional de la déconstruction des discours extrémistes destinés aux groupes à risques en mettant à profit les médias, les réseaux sociaux et les prêches et (iii) la mise en place d'une plateforme de veille sur la radicalisation et l'extrémisme violent, dans chaque région. L'effet sera mesuré par l'existence des profils et par le nombre de jeunes sensibilisés.

**Effet attendu 4.1.2.** Les initiatives économiques des jeunes filles et garçons et des femmes sont promues. Pour faire face à la forte pression de l'offre des terroristes et redonner confiance à la jeunesse, il paraît utile de compléter les actions déjà engagées en offrant des alternatives aux jeunes. Les actions supports sont (i) l'élaboration d'un répertoire des initiatives économiques des jeunes filles et garçons, dans chacune des région du pays (ii) l'élaboration d'un répertoire des sources de financement des projets/initiatives des jeunes et de femmes (national et régional), (iii) la mise en place d'un système d'information sur les marchés de l'emploi au niveau régional, accessible

au plus grand nombre, (iv) l'élaboration d'une liste des métiers et d'un répertoire des ressources et des métiers potentiels adossés à une base de données des métiers et ressources dans chaque région, (v) la mise en place d'un cadre de plaidoyer pour l'accès à la propriété foncière des jeunes, des femmes et des couches sociales déshéritées et des déplacés interne. De plus compte tenu de l'importance de la problématique migratoire, il est proposé (vi) la mise en place des cadres de concertations régionaux sur la migration. Enfin, il est proposé (vii) le développement d'une réflexion sur des partenariats avec le secteur privé de soutien aux initiatives économiques des jeunes et pour l'insertion socio-professionnelle des personnes à risque de radicalisation et les dé-radicalisés.

L'effet sera mesuré par le nombre d'initiatives des jeunes mises en œuvre

**Objectif stratégique 4.2.** Améliorer les mécanismes de réduction des inégalités et des iniquités

**Effet attendu 4.2.1.** Les iniquités et inégalités sont réduites. Les concertations régionales conduites dans le processus de formulation de la SNPREV indiquent que les questions de justice et d'équité figurent en bonne place parmi les causes de la radicalisation et l'extrémisme violent. En complément aux importantes actions déjà engagées, il est proposé (i) l'élaboration d'un profil des inégalités et des iniquités, pour chaque région comprenant des stratégies spécifiques de réduction. L'effet sera mesuré par la mise en œuvre de mesures concrètes de réduction des inégalités et des iniquités.

**Objectif stratégique 4.3.** Mettre à niveau les capacités PREV de tous les acteurs nationaux

**Effet attendu 4.3.1.** Les capacités des administrations centrales et déconcentrées sont renforcées. Lors de la formulation de la présente SNPREV, les ministères sectoriels ont été associés à travers la mise en place d'une plateforme dite « Points focaux ». La proposition est de maintenir cette plateforme et de prévoir (i) l'organisation d'un atelier portant sur l'appropriation de la SNPREV par les points focaux (mise en cohérence avec les politiques sectorielles, projets et programmes). L'effet sera mesuré par le degré de mise en cohérence de la SNPREV avec les politiques sectorielles.

**Effet attendu 4.3.2.** Les capacités des collectivités territoriales sont renforcées. Les collectivités territoriales ont été associées aux concertations régionales. Lors de ces

concertations de fortes recommandations ont été formulées pour amarrer la SNPREV dans les régions. Pour ce faire, les actions sont (i) l'organisation d'une seconde série de concertations régionales permettant une appropriation de la SNPREV par les collectivités et par les communautés à la base. Le nombre de concertations organisées sera utilisé pour mesurer l'effet.

**Effet attendu 4.3.3.** Les capacités et rôle des organisations de la société civile dans la gestion de la PREV sont renforcées. Certaines OSC ont été associées dans la formulation de la SNPREV par l'intermédiaire des points focaux. Le besoin d'élargir l'implication est une nécessité. Les actions proposées sont (i) l'élaboration d'une cartographie des OSC actives dans la PREV, (ii) l'élaboration d'une charte d'engagement des OSC dans la SNPREV et (iii) l'organisation d'une série d'ateliers pour l'appropriation de la SNPREV par les OSC et son suivi citoyen. Une attention spécifique sera accordée aux associations des jeunes filles et garçon et des femmes (Plateformes G5 Sahel). L'effet sera mesuré par le nombre d'OSC sensibles au genre souscrivant à la charte d'engagement.

**Objectif stratégique.4.4.** Développer ou renforcer des programmes spéciaux de développement des zones affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes.

**Effet attendu 4.4.1.** La gouvernance du développement local est renforcée.

Le Burkina Faso a déployé le Programme d'Urgence pour le Sahel Elargi (PUS+) dont certaines actions sont orientées sur la promotion de la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. En complément à ce programme et à d'autres initiatives, il est proposé de mettre un accent sur la gouvernance locale en vue de permettre à tous les acteurs une meilleure implication dans la réalisation des actions. Pour ce faire, les actions support sont (i) le renforcement des capacités et des rôles des associations de jeunes garçons et filles et des associations de femmes dans le suivi des projets/programmes et des plans locaux de développement des collectivités territoriales,(ii) le renforcement des capacités des collectivités territoriales en matière de prise en charge de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent au niveau local (iii) la mise en place d'un cadre de partenariat stratégique pour le relèvement dans les zones à risque de radicalisation et/ou affectées par la radicalisation et l'extrémisme. L'effet sera mesuré

par le nombre d'associations impliquées, le nombre de plans locaux intégrant des actions PREV et le nombre de cadres de partenariats fonctionnels.

### **Axe 5 : Partenariats stratégiques.**

Il constitue un axe de convergence avec la communauté internationale, régionale (CEDEAO) et en particulier entre les pays du G5 Sahel leur permettant une mise en commun des efforts et de partage des bonnes pratiques. Il comprend deux (2) objectifs stratégiques (5.1. Renforcer les mécanismes de concertation, de coopération et de suivi des engagements, 5.2. Renforcer le cadre programmatique de la PREV).

**Objectif stratégique 5.1.** Renforcer les mécanismes de concertation, de coopération et de suivi des engagements

**Effet attendu 5.1.1.** Des cadres de coopération entre acteurs PREV sont promus. La radicalisation et l'extrémisme violent ont des dimensions nationales, mais aussi régionales et internationales. Pour y faire face, il est proposé de s'inscrire dans une dynamique de partenariats. Les actions supports sont (i) La mise en place d'un cadre PREV d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques (G5 Sahel, CEDEAO, UA, etc.), (ii) l'appui à la mise en réseau des CELLRAD du G5Sahel, des plateformes femmes et jeunes G5 Sahel et des parlementaires G5 Sahel.

Cet effet sera mesuré par le nombre et la qualité de bonnes pratiques partagées.

**Effet attendu 5.1.2.** Un dispositif de suivi des engagements du Burkina Faso en PREV est promu. Le Burkina Faso a souscrit à des engagements dans le domaine de la radicalisation, de l'extrémisme violent et de la PREV. Il s'agit d'en assurer le suivi. Les actions sont (i) l'élaboration d'une base de données renseignés sur les engagements souscrits, (ii) l'élaboration d'un répertoire annuel des principaux événements nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la PREV.

L'effet sera mesuré par des rapports faisant l'état des engagements et des rapports de participation.

**Objectif stratégique 5.2.** Renforcer le cadre programmatique de la PREV.

**Effet attendu 5.2.1.** Des programmes majeurs en PREV sont élaborés. La PREV est faiblement prise en compte dans les approches programmes promues par les pays suivant les directives régionales. Pour pallier cette insuffisance, il est proposé (i) l'élaboration d'un portefeuille de programmes centrés sur la PREV en vue d'assurer une prise en compte adéquate de la PREV (ces programmes sont donnés en annexe).

L'effet sera mesuré par le nombre de programmes mis en œuvre.

**Effet attendu 5.2.2.** Les acteurs dans chaque région du pays sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la SNPREV. La formulation de la SNPREV a été participative et inclusive. En vue d'assurer son ancrage dans les régions, il est proposé (i) l'élaboration d'un plan d'action PREV pour chacune des régions du pays. L'effet sera mesuré par le % d'actions réalisées.

## III. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

### 3.1. Instruments de mise en œuvre

Quatre instruments de mise en œuvre seront développés :

- **Le plan d'actions**

Le plan d'actions déclinera les axes stratégiques de la SNPREV en actions et activités opérationnelles. Il sera triennal glissant.

- **Les plans sectoriels**

Sur la base du plan d'actions, des plans sectoriels de mise en œuvre de la SNPREV seront élaborés par chaque acteur de mise en œuvre notamment les départements ministériels et les institutions.

- **Les Plans Régionaux et Communaux de Développement**

Les PRD et PCD seront révisés, au besoin pour prendre en compte les orientations de la présente stratégie.

- **Le Plan technique budgétaire annuel**

Chaque année, les acteurs de mise en œuvre élaboreront un plan annuel qui décline les activités du plan d'actions de l'année de référence avec le budget afférent.

## APPROCHES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent peut être implémentée suivant une articulation des approches primaires, secondaires et tertiaire de prévention de l'extrémisme violent.

### ➤ **Approches PREV applicables au contexte burkinabè**

Trois types d'approches PREV ont été identifiées comme susceptibles d'être appliquées au Burkina Faso. **L'approche primaire** consistera à développer les actions/activités de renforcement de la résilience des publics cibles vulnérables à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Il s'agira notamment des activités en lien avec l'employabilité des jeunes, l'autonomisation des femmes, le dialogue inter-religieux, le renforcement du vivre ensemble, la promotion de la cohésion sociale, les recherches PREV, etc.

**L'approche secondaire** consistera à renforcer les dispositifs de veille existants (ONAFAR. ONAPREGECC ; CELLRAD) et à développer un système efficace d'alerte précoce et de veille de la radicalisation. Il s'agira d'apporter des réponses individuelles aux différents indices de radicalisation qui seront perçus dans le cadre de la veille. La réponse s'inscrira d'une part, dans une dynamique de communication parentale, familiale et communautaire, et d'autre part, sous la forme de conférences de cas animée par des experts multisectoriels. Les conférences de cas pourront aboutir à une prise en charge psychologique ou à un suivi individualisé etc.

**L'approche tertiaire** s'inscrit dans le cadre d'une stabilisation des zones déjà infectées. Il s'agira de mettre sur pieds, à côté des maisons d'arrêts, des centres de dé-radicalisation et de développer des mécanismes de réintégration et de réinsertion à l'endroit des personnes radicalisées.

### ➤ **Stratégie territorialisée des approches PREV applicable au Burkina Faso**

Le Burkina Faso, actuellement touché par l'extrémisme violent, présente tout de même des zones à réalités différentes.

**Une première zone est bien touchée par la violence extrémiste** : il s'agit des régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord et une partie du Nord.

**Une deuxième zone est affectée par la violence** : une partie du Centre-Nord, une partie du Centre-Est, le Centre-Est, le Centre, les Cascades, les Hauts Bassins, le Sud-Ouest.

**Une troisième zone est épargnée par la violence extrémiste** : le Centre-Ouest, le Centre-Sud et le Plateau-Central.

Les approches primaires, secondaires et tertiaires pourront être articulées dans ces zones.

Dans la troisième zone, épargnée, l'approche primaire PREV serait plus adéquate.

Dans la deuxième zone, zone affectée par l'extrémisme violent, il serait commode d'appliquer concomitamment l'approche primaire et l'approche secondaire.

La troisième zone qui est celle déjà infectée, il serait judicieux d'associer dans un premier temps l'approche tertiaire à l'action militaire, et dans un deuxième temps, l'approche tertiaire et l'approche primaire.

**N.B** : les différentes approches se trouvent dans les cinq axes stratégiques de la présente stratégie. Cette méthodologie d'intervention guidera la mise en œuvre des activités suivant le principe d'adaptabilité.

### 3.2. Acteurs de mise en œuvre

Plusieurs types d'acteurs vont concourir à la mise en œuvre de la SNPREV :

**Les départements ministériels** : Les départements ministériels seront les principaux acteurs de mise en œuvre de la SNPREV. Chaque département ministériel mettra en œuvre les actions relevant de ses attributions. Pour les activités transversales ou impliquant plusieurs départements ministériels, une synergie sera développée sous la responsabilité du Secrétariat technique. De façon spécifique, chaque département ministériel aura en charge l'élaboration ou la mise à jour de son plan d'actions sectoriel et la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre de son plan sectoriel tout en veillant à la cohérence avec les autres interventions.

**Les chercheurs** : Leur rôle de réflexion et de contribution à la gestion de la connaissance, notamment des processus de radicalisation et de l'extrémisme violent et prévention est encore peu exploité. Ils apparaissent loin de la problématique, même si des centres et Think Tank commencent à se mettre en place. Un certain nombre de mesures pour appuyer leur implication dans les stratégies PREV ont été faites dans le cadre de référence programmatique.

**Les Chefs de circonscriptions administratives** : Espaces de représentation de l'Etat et de mise en œuvre des politiques publiques, les circonscriptions administratives seront les échelons de mise en œuvre de la SNPREV. Les Chefs de circonscription administrative auront en charge de contribuer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes actions déclinées dans la présente stratégie.

**Les collectivités territoriales** : Le rôle des collectivités territoriales sera axé sur la prise en compte dans leurs PCD des actions relevant de leurs compétences, l'animation des cadres de dialogue locaux, la participation au processus de suivi et d'évaluation au niveau local ainsi qu'à l'animation des cadres de redevabilité au niveau local.

**Les organisations de la société civile** : La société civile contribuera à la mise en œuvre de la SNPREV en développant des projets et programmes suivant leurs secteurs d'intervention. Elle participera à l'animation des cadres de dialogue et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPREV. Certaines d'entre elles, contribuent dans la mise en œuvre de la SNPREV, notamment :

- **les faitières des jeunes** : Dans le cadre de la prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent, les jeunes tiennent leur place d'acteurs référents en raison de leur bonne capacité de mobilisation communautaire et d'adaptation, mais aussi en tant que vecteurs de changements de transformations sociales positives, de valeurs de paix et de stabilité. Les jeunes sont une partie prenante essentielle dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, car ils disposent de réseaux organisationnels facilement mobilisables et des cadres de concertation garantissant une certaine synergie.
- **les faitières des femmes** : La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent appelle, en première ligne, les familles et les femmes dont le rôle d'éducation et de veille paraît capital. Dans cet esprit, la capacité des femmes à identifier les signes précoces de radicalisation et à y apporter de réponses anticipatives aussi bien dans leurs foyers qu'au sein des communautés, est un levier sur lequel il est important d'agir. Les faitières des femmes seront ainsi les principaux acteurs de capacitation des femmes, de la mise en place des réseaux de femmes. La plateforme G5 Sahel des femmes sera un appui sur lequel ainsi que les coordinations nationale et locale des femmes seront par conséquent impliquées dans la mise en œuvre de la présente stratégie.
- **les communautés religieuses** : Les communautés religieuses sont parties prenantes à la mise en œuvre de la SNPREV. Elles élaboreront des plans d'actions sectoriels sur les actions de leur ressort. Elles concourront au suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.
- **la chefferie traditionnelle** : La chefferie traditionnelle est détentrice des valeurs, des connaissances et des pratiques traditionnelles ancestrales. Elle est donc un vecteur important des valeurs morales et culturelles fortes qui enseignent la tolérance, l'acceptation de la différence, la cohésion sociale et le maintien de la paix au sein des différentes communautés.

**La diaspora** : Elle possède des capacités d'intervention dans la gestion des conflits.

Les Partenaires régionaux et partenaires techniques et financiers : CEDEAO, SE-G5S, réseaux des journalistes, associations féminines, centres de recherches et les PTF agissant dans la prévention de l'extrémisme violent seront associés à la communication, à l'élaboration des plans sectoriels, à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie et au suivi et à l'évaluation.

### **3.3. Cadre organisationnel**

Le cadre organisationnel définit les organes de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Trois organes y composent : le Comité national de pilotage ; le Secrétariat technique et les cadres de concertations régionaux.

#### ***3.3.1. Le Comité national de pilotage de la SNPREV***

Placé sous la présidence du Premier Ministre, le Comité national de pilotage (COFIL)/SNPREV regroupera des représentants des départements ministériels, des collectivités territoriales, de la société civile, des communautés religieuses et coutumières, de l'antenne nationale de la cellule régionale du G5 Sahel (CELLRAD) et des PTF. Il aura pour missions : (i) de superviser la mise en œuvre de la SNPREV, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (ii) de donner l'impulsion et les orientations aux acteurs sectoriels de mise en œuvre, (iii) de valider les rapports d'étapes et d'évaluation ; (iv) de commanditer toute étude qu'il jugera nécessaire pour un éventuel recadrage ou pour l'appréciation des effets ou impact de la mise en œuvre de la SNPREV et de veiller au bon déroulement du processus de suivi et d'évaluation de la SNPREV. Le comité national de pilotage se réunit une fois par an pour examiner et valider les rapports annuels et les PTBA.

#### ***3.3.2. Le Secrétariat technique de la SN/PREV***

La structure technique en charge de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent assurera le rôle du ST/SNPREV. C'est l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion de la mise en œuvre de la SNPREV. Il sera chargé : d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPREV ; de préparer les sessions du comité national de pilotage ; d'en préparer tous les intrants ; d'appuyer les cadres régionaux de concertations ; d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication.

#### ***3.3.3. Les cadres régionaux de concertations***

Sous la présidence des gouverneurs de région, les Cadres Régionaux de Concertation (CRC) regrouperont, les hauts commissaires, les préfets, les représentants des

structures déconcentrées, des collectivités territoriales, de la société civile, des leaders des communautés religieuses. Le CRC est chargé de l'impulsion, de la coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels dans les régions et les volets PREV dans les PLD. Les sessions des cadres régionaux de concertation se tiennent de façon régulière pour examiner et valider les rapports et la planification des activités dans les régions.

## IV. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation est soutenu par un mécanisme et des outils y relatifs.

### 4.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la SNPREV est porté par le ST/SNPREV. Le ST/SNPREV se chargera de collecter et d'analyser des données pour établir des rapports sur l'état d'avancement de la réalisation des activités ; de la mobilisation et de l'exécution des ressources et sur l'état de réalisation des résultats. Il assurera par ailleurs l'évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

### 4.2. Outils de suivi et d'évaluation

Dans le cadre du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPREV, il sera conçu les outils suivants : un cadre de mesure de la performance globale, des cadres logiques sectoriels et régionaux ; des PTA ministériels ; un référentiel de pondération des activités et des tâches, un tableau de bord prospectif (qui mesure la performance et assure le suivi)

Les éléments de ces outils permettront de rédiger les rapports semestriels et annuels ou circonstanciés de mise en œuvre de la SNPREV, lesquels rapports seront soumis à l'appréciation du comité national de pilotage.

## V. MÉCANISME DE FINANCEMENT

Le premier indicateur d'engagement est l'inscription d'une ligne SNPREV dans le budget national. Sur cette base, il sera organisé un plaidoyer pour mobiliser des ressources additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers et autres ressources (secteur privé, fondations, etc.)

## VI. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la SNPREV présente, du fait de la sensibilité de la matière, des risques à plusieurs niveaux.

### **6.1. RISQUES ASSOCIÉS AUX PARTIES PRENANTES**

L'approche participative est privilégiée pour la mise en œuvre de la SNPREV. Ce qui appelle l'implication des partenaires non étatiques tels que la société civile, les communautés religieuses et les leaders coutumiers. Ces partenaires ne maîtrisent pas entièrement les risques liés à une telle lutte. Ainsi le partenariat avec l'Etat pourrait mettre en péril leur sécurité. C'est pourquoi, il importe d'inscrire les actions de la SNPREV dans une approche sensible conflit. Il sera procédé, en amont en une cartographie des parties prenantes, leurs priorités ; leurs réseaux relationnels. Un guide d'intervention sera élaboré à l'effet de minimiser les risques encourus par les acteurs de mise en œuvre.

### **6.2. RISQUES SÉCURITAIRES LIÉS À LA THÉMATIQUE**

La SNPREV vise à apporter une réponse communautaire au contexte de volatilité sécuritaire entretenu par l'extrémisme violent. Certaines zones d'intervention sont particulièrement menacées par les groupes extrémistes et les bandits armés. Si ces acteurs ont connaissances de la tenue d'activités visant à accroître la résilience des leurs potentiels adeptes, ils pourront réagir violemment envers les fonctionnaires de mise en œuvre, les individus, les communautés ou les représentants de la société civile. Une sensibilité aux conflits est essentielle dans ces contextes pour permettre aux praticiens d'identifier clairement la dynamique, les perspectives et les priorités des parties prenantes locales, et d'évaluer la façon dont les interventions de CT ou de PREV peuvent perturber ou interagir avec les conditions préexistantes.

## VII. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET FEUILLE DE ROUTE

Le ST/SNPREV se dotera d'une stratégie de communication qui sera annexée au présent document de stratégie.

Etapas de mise en œuvre de la SNPREV :

- **Etape 1** : Validation par le comité de pilotage de la version préliminaire de la SNPREV et corrections
- **Etape 2** : Finalisation des plans d'actions et budgétisation en relation avec les points focaux ou toute autre structure ad hoc
- **Etape 3** : Validation finale par le comité de Pilotage et avec la préparation d'une note d'exposé des motifs
- **Etape 4** : Adoption par le Gouvernement
- **Etape 5** : mise en place des organes
- **Etape 6** : Mise en œuvre

Le Gouvernement devra veiller à organiser des ateliers régionaux de restitution des rapports régionaux de concertations, étape qui a été une demande forte des participants aux concertations régionales et surtout elle va permettre d'avoir un meilleur ancrage régional de la SNPREV et de préparer l'élaboration des plans d'actions régionaux.

Figurent en annexes, le plan d'actions de la SNPREV, le cadre logique de la SNPREV, la matrice FOM, le schéma méthodologique, le diagnostic des concertations régionales et la bibliographie sélective.

## ANNEXE I : PLAN D'ACTION 2021 - 2025

En partant du cadre stratégique, un plan d'action est proposé. Il décline les actions à conduire, précise les responsabilités et le chronogramme. La budgétisation sera faite par la coordination qui en aura la maîtrise et la mobilisation, sur la base d'une SNPREV validée par le COPIL

**Echelle de priorité.** Au regard du contexte d'insécurité grandissante, tout est urgent. Toutefois, il paraît réaliste d'établir une échelle de priorité pour faire face à des arbitrages nécessaires des ressources en nombre limité dans un contexte contraint par le COVID 19. Les actions prioritaires de rang 1 du plan d'actions sont :

- l'institutionnalisation à un haut niveau d'une structure nationale assumant le dialogue intersectoriel et la mise en œuvre des orientations gouvernementales ;  
la mise en place des mécanismes de pilotage et de coordination opérants et inclusifs, intégrant notamment des régions du pays et la mobilisation des ressources ;
- l'élaboration d'un portefeuille de programmes centrés sur la PREV en vue d'assurer une prise en compte adéquate de la PREV
- l'élaboration d'un plan d'action PREV pour chacune des régions du pays ;
- l'organisation d'un atelier portant sur l'appropriation de la SNPREV par les points focaux impliqués dans la formulation de la stratégie (mise en cohérence avec les politiques sectorielles, projets et programmes ;
- l'organisation par l'Etat d'une seconde série de concertations régionales permettant une appropriation de la SNPREV par les collectivités et par les communautés à la base ;
- l'organisation d'une série d'ateliers pour l'appropriation de la SNPREV par les OSC et son suivi citoyen ;
- la mise en place d'une plateforme de veille sur le droit à l'éducation des enfants, particulièrement celle des jeunes filles ;
- la mise en place d'une plateforme de veille sur les droits humains dans chacune des régions du pays ;
- la mise en place d'un référent national de veille pour le respect et la protection des droits humains dans les zones de conflits.

## DETAILS DU PLAN D' ACTIONS SNPREV BURKINA FASO

<b>Axe /Objectifs stratégiques/Actions</b>	<b>Chronogramme</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget</b>
<b>Axe stratégique 1 : Promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et participative</b>				
<b>Objectif stratégique 1.1. Promouvoir une gestion transparente et participative des affaires locales</b>				
<b>EA 1.1.1. la corruption est réduite, en toutes ses formes</b>				
<b>Actions</b>	<b>Chronogramme</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget</b>
1.1.1.1. Mettre en place et faire fonctionner les cellules de veille citoyenne	AN 1	ASCE-LC	Autres Ministères sectoriels Collectivités territoriales ONG actives	
1.1.1.2. Créer et assurer le fonctionnement des dispositifs de participation citoyenne à l'action publique	AN 2	Premier Ministère	Autres Ministères sectoriels Collectivités territoriales ONG actives	
<b>EA 1.1.2. la redevabilité des gouvernants est effective</b>				
1.1.2.1. Créer et rendre fonctionnels des cadres de dialogue entre les gouvernants locaux et populations ; entre services déconcentrés de l'Etat et populations locales	AN 1	MATD	Autres Ministères sectoriels Collectivités territoriales ONG actives	

1.1.2.2. Instituer un mécanisme de participation communautaire à l'élaboration du budget national et budgets communaux ; à l'instauration d'approches fondées sur les besoins réels des populations	AN 1	MINEFID	Ministères sectoriels, ONG/associations actives	
<b>EA 1.1.3. les offres des services publics sont de meilleure qualité.</b>				
1.1.3.1 : Instauration des contrats-objectifs avec tout responsable de service public.	AN 1 – AN 2	MFPTPS	Tous ministères	
1.1.3.2 : Mettre en place des mécanismes participatifs d'évaluation des responsables des services publics	AN 1 – AN 2	MFPTPS	Tous ministères	
1.1.3.3 : Créer et rendre fonctionnelles les cellules de veille citoyenne de l'action publique	AN 1 – AN 2	MFPTPS	Tous ministères	
1.1.3.4 : Elaborer des cahiers de charge pour chaque responsable de service public	AN 1 – AN 2	MFPTPS	Tous ministères	
<b>Objectif stratégique 1.2. Promouvoir une gestion transparente et participative des affaires locales</b>				
<b>EA 1.2.1. La présence de l'Etat est effective dans les zones touchées par l'insécurité</b>				
1.2.1.1. Restaurer les services déconcentrés de l'Etat dans les zones touchées par l'insécurité.	AN 2 – AN 5	MATD	Tous ministères	
1.2.1.2. renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services déconcentrés	AN 2 - AN 5	MATD	Tous ministères	

1.1.4.3. renforcer la confiance entre population et services déconcentrés de l'Etat	AN 2 - AN 5	MATD	Tous ministères	
<b>EA 1.2.2. Le sentiment de l'unité nationale est renforcé</b>				
1.2.2.1. Renforcer les mesures de lutte contre la discrimination et de l'exclusion	AN 2 – AN 5	MRNCS	Tous ministères	
1.2.2.2. Garantir la représentation légitime des populations locales par une réforme du système électoral	AN 2 - AN 5	MATD	Tous ministères	
<b>Axe stratégique 2 : Accroissement du capital social pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent</b>				
<b>Objectif stratégique 2.1. Consolider les valeurs civiques et socioculturelles</b>				
<b>EA 2.1.1. Les mécanismes alternatifs de participation citoyenne sont renforcés</b>				
2.1.1.1. Formaliser le suivi citoyen de l'action publique	AN 1	Premier Ministère	Autres Ministères sectoriels Collectivités territoriales ONG actives	
2.1.1.2. Mettre en réseau les organisations de la société civile travaillant sur la thématique PREV, en particulier des jeunes filles et garçons et des femmes	AN 1	MRNCS	MATD Ministère de la Jeunesse, Ministère de la femme,  ONG/associations actives	

2.1.1.3. Mettre en place une plateforme des jeunes pour la PREV dans chaque commune	AN 1 – AN 2	Ministère de la Jeunesse	ONG/associations actives	
<b>EA.2.1.2.</b> La culture du dialogue interreligieux et de la paix est renforcée				
2.1.2.1. Mettre en place les démembrements de l'ONAFAR au niveau de chaque commune, dotés des ressources humaines et financières conséquentes.	AN 1 – AN 2	MATD	ONAFAR ONG/associations actives	
2.1.2.2. Soutenir de façon spécifique les initiatives de dialogue interreligieux impliquant les associations confessionnelles des jeunes filles et garçons	AN 1 – AN 2	MATD	Ministère de la Jeunesse ONAFAR ONG/associations actives	
<b>EA 2.1.3.</b> La fonction et le rôle des leaders religieux sont régulés				
2.1.3.1. Formuler une charte d'encadrement sur les faits religieux.	AN 2 – AN 5	MATD	ONAFAR ONG/associations actives	
2131. Réaliser une cartographie nationale dynamique des lieux de culte sur la base d'une typologie précise y compris l'identification des responsables des lieux.	AN 2 - AN 5	MATD	ONAFAR ONG/associations actives	
<b>Objectif stratégique 2.2.</b> Consolider les mécanismes traditionnels de gestion/régulation des conflits				
<b>EA 2.2.1.</b> Les pouvoirs et mécanismes traditionnels et alternatifs de gestion des conflits locaux sont renforcés.				

2211. Recenser dans chaque région des mécanismes traditionnels opérationnels de régulation des crises, avec un accent sur les conflits fonciers, selon une approche de bonnes pratiques	AN 2	MATD	Associations des chefferies et coutumiers	
2212. Mettre à jour le manuel de gestion des conflits, en élargissant la typologie des conflits	AN 2	MATD	Associations des chefferies et coutumiers	
2213. Elaborer un référentiel national pour l'implication des chefferies traditionnelles et des autorités coutumières dans la prévention et la gestion des conflits, la radicalisation et l'extrémisme violent	AN 3	MATD	MRNCS Associations des chefferies et coutumiers	
2214. Impliquer la diaspora dans la gestion des conflits	AN 2	Ministère des Burkinabé de l'extérieur	MRNCS, MATD Associations de la Diaspora	
<b>Objectif stratégique 2.3. Promouvoir un standard éducatif PREV</b>				
<b>EA 2.3.1. Un référentiel éducatif sur la PREV est promu</b>				
2311. Elaborer un référentiel éducatif focalisé sur la PREV	AN 2	Ministère de l'éducation nationale	Associations/ONG actives	

2312. Appuyer la mise place des clubs de discussions PREV dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur	AN 2 – AN 3	Ministère de l'éducation nationale	Associations/ONG actives	
<b>Axe stratégique 3 : Promotion de l'institutionnalisation de la PREV et respect des droits humains.</b>				
<b>Objectif stratégique 3.1 : Renforcer le cadre juridique pour une prise en charge plus complète de la radicalisation et de l'extrémisme violent.</b>				
EA3.1.1. Le respect des droits humains en général est consolidé				
3.1.1.1. Elaborer un cadre légal spécifique à la PREV	AN 1 – AN 5	MRNCS	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique ; MATD ONG actives dans les droits humains	
3.1.1.2. Adopter des mesures spécifiques garantissant la liberté de croyance et de conscience, la protection des personnes vulnérables et la lutte contre toutes les formes de discrimination	AN 2 – AN 3	MATD	Ministère en charge de la justice Ministère en charge des droits humains ONG actives dans les droits humains	
3.1.1.3. Adopter des mesures spécifiques de protection des défenseurs des droits humains	AN 2	MJDHPC	ONG actives dans les droits humains	

3.1.1.4. Adopter des mesures pour la valorisation du rôle joué par les organisations de la société civile dans le domaine de la PREV (journée, médailles, etc )	AN 1 – AN 2	MRNCS	MATD Ministère en charge de la justice et des droits humains ONG actives dans les droits humains	
3.1.1.5. Mettre en place une plateforme de veille sur les droits humains dans chacune des régions du pays	AN 1	MJDHPC	MATD ONG actives dans les droits humains	
EA.3.1.2. Le respect des droits des victimes d'actes d'extrémisme violent est promu				
3.1.2.1. Elaborer une législation et un système de protection des victimes, témoins et acteurs de la chaîne pénale	AN 2 – AN 5	Ministère de la justice	MATD Ministère des Droits humains ONG active dans les droits humains	
3.1.2.2. Mettre en place un système efficace d'identification des victimes d'actes d'extrémisme violent à indemniser	AN 1 – AN 2	MATD	Ministère de la Justice Ministère des Droits humains ONG active dans les droits humains	
3.1.2.3. Renforcer la législation sur la minorité pénale pour tenir compte de la question de la	AN 1 – AN 2	Ministère de la Justice	Ministère de la Femme MATD	

radicalisation des mineurs et des enjeux qui y sont liés			ONG active dans le domaine des droits de l'enfant	
EA.3.1.3. La protection des droits des femmes et des jeunes filles et garçons est renforcée				
2.1.3.1. Adopter des mesures spécifiques pour la protection des droits des femmes et enfants, garçons et filles déplacés internes	AN 1 – AN 3	Ministère de la Femme	Ministère de la Justice , Ministère des Droits humains ONG active dans le domaine des droits de l'enfant	
3.1.3.2. Consolider les mesures spécifiques pour l'accès des jeunes filles et garçons déplacés internes à l'éducation et à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation	AN 1	Ministère de l'Education nationale	Ministère de la Femme MATD ONG active dans le domaine	
3.1.3.3. Mettre en place un système d'assistance judiciaire aux femmes et jeunes femmes radicalisées ou déradicalisées	AN 1 – AN 2	Ministère de la Justice	Ministère de la Femme ONG active dans le domaine	
3.1.3.4. Adopter des mesures d'implication des institutions de justice juvénile dans la prise en charge des questions de radicalisation et des besoins et droits spécifiques des mineurs auteurs, témoins ou complices d'actes d'extrémisme violent.	AN 1 – AN 3	Ministère de la Justice	Ministère de la Femme ONG active dans le domaine	

3.1.3.5. Renforcer l'assistance judiciaire pour les violences basées sur le genre, notamment en milieu rural	AN 1 – AN 3	Ministère de la Justice	Ministère de la Femme ONG active dans le domaine	
EA3.1.4. Les droits des radicalisés et déradicalisés sont respectés				
3.1.4.1. Adopter des mesures garantissant le respect scrupuleux des droits humains des détenus pour faits d'extrémisme violent durant leur détention	AN 1 – AN 3	Ministère de la Justice	MATD Ministère des Droits humains ONG active dans le domaine	
3.1.4.2. Adopter des mesures de garanties de procès équitable aux personnes mises en cause pour faits d'actes d'extrémisme violent.	AN 1 – AN 3	Ministère de la Justice	MATD Ministère des Droits humains ONG active dans le domaine	
EA 3.1.5. Des centres de dé-radicalisation sont créés				
3.1.5.1 Former des spécialistes en charge de la dé-radicalisation (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, éducateurs sociaux, etc.) ;	AN 2 – AN 3	MJDHPC	MFSNAH ; MRNCS ; MATD	
3.1.5.2 Mettre en place et/ou renforcer les centres d'accueil des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation ;	AN 2 – AN 6	MFSNAH	MRNCS ; MJDHPC ; MATD	
3.1.5.3. Mettre en place auprès des services déconcentrés de l'Etat, un mécanisme de	AN 2 – AN 6	MATD et	MFSNAH ; MJDHPC	

monitoring et d'identification des jeunes en voie de radicalisation ;				
3.1.5.4 Adopter une législation spécifique de protection des enfants victimes de l'extrémisme violent	AN 2	MFSNAH	MJDHPC	
EA 3.1.6. Les capacités en droits humains de certains acteurs sont renforcées				
3.1.6.1 Elaborer et diffuser aux FDS un document de droits humains dans les zones de conflits (avec un contenu orienté vers la connaissance des us et coutumes des populations),	AN 1	Ministère de la Défense nationale	Ministère des Droits humains MATD Ministère de la Sécurité Ministère de la Justice  ONG active dans le domaine	
3.1.6.2. Renforcer les cadres de dialogue pour la collaboration et le renforcement des relations de confiance entre la population et les FDS, en particulier dans les zones de conflits	AN 1 – AN 2	Ministère de la Défense nationale	MATD Ministère de la Justice Ministère de la Sécurité ONG active dans le domaine	
3.1.6.3. Former le personnel de l'ordre judiciaire, en PREV, en particulier dans les zones de conflits.	AN 2 – AN 3	Ministère de la Justice	MATD ONG active dans le domaine	

3.1.6.4. Mettre en place un référent national de veille pour le respect et la protection des droits humains dans les zones de conflits.	AN 1	Ministère des Droits humains	MATD Ministre des Droits humains ONG active dans le domaine	
<b>Objectif stratégique 3.2.</b> Assurer une coordination institutionnelle des interventions liées à la PREV et leur pilotage, coordination				
<b>EA 3.2.1.</b> L'institutionnalisation de la PREV est promue				
3.2.1.1. Institutionnaliser à un haut niveau une structure nationale assumant le dialogue intersectoriel et la mise en œuvre des orientations gouvernementales,	AN 1	Premier Ministère	MRNCS	
3.2.1.2. Mettre en place des mécanismes de pilotage et de coordination opérants et inclusifs, intégrant notamment les différentes régions du pays	AN 1	Premier Ministère	MRNCS	
<b>EA3.2.2.</b> Le partenariat local, national, régional et international en PREV est structuré				
3.2.2.1. Mettre en place un mécanisme national assurant la représentation des tous les acteurs (ministères sectoriels, société civile, collectivités décentralisées, association de jeunes filles, garçons et femmes, etc.)	AN 1	MATD	Ministères sectoriels Collectivités territoriales ONG actives	
3.2.2.2. Mettre en place un réseau PREV dans chaque région du pays, associant les communes	AN 1 - AN 2	MATD	Collectivités territoriales	

3.2.2.3. Mettre en place une plateforme d'échanges traduisant la coopération régionale et internationale.	AN 1 – AN 2	MAEIABE	Autres structures de coopération	
<b>Objectif stratégique 3.3.</b> Disposer de bases de données et d'informations à jour sur la radicalisation et l'extrémisme violent				
<b>EA 3.3.1.</b> Des informations fiables et désagrégées sur la radicalisation et l'extrémisme violent jusqu'au niveau local sont disponibles				
3.3.1.1. Mettre en place de bases de données régionales et d'une base de données nationale relative à la radicalisation et à l'extrémisme violent	AN 1 – AN 2	MRNCS	MATD ; MJDHPC ; Administrations déconcentrées ONG Actives dans le domaine	
3.3.1.2. Appuyer les journalistes et les hommes de culture à s'investir dans la PREV	AN 1 – AN 2	Ministère de la Communication	MATD Associations de journalistes actives	
3.3.1.3. Elaborer un référentiel de déconstruction des discours extrémistes destinés aux groupes à risques en mettant à profit les médias, les réseaux sociaux et les prêches.	AN 1 – AN 2	MATD	MRNCS ; Ministère de la Sécurité Associatives actives dans le domaine	
<b>Objectif stratégique 3.4.</b> La recherche action et le partage d'information et de connaissance sur la radicalisation et l'extrémisme violent sont promus				
3.4.1.1. Elaborer un agenda de recherches collaboratives sur la radicalisation et l'extrémisme violent et sur leur prévention,	AN 1 – AN 2	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la	Centres de recherches	

		recherche scientifique		
3.4.1.2. Mettre en place un vivrier de jeunes chercheurs (étudiants en master) sur la radicalisation et l'extrémisme violent	AN 1 – AN 5	Ministère de l'enseignement supérieur	Centres de recherches Associations des professeurs Associations des étudiants	
3.4.1.3. Produire une revue de la littérature exhaustive sur les études et recherches sur la radicalisation et l'extrémisme violent	AN 1 – AN 5	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Centres de recherches	
3.4.1.4. Mettre en place une plateforme de partage d'information et de connaissance relative à la radicalisation et l'extrémisme violent	AN 1 – AN 5	CNESS, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Centres de recherches	
3.4.1.5. Organiser des événements universitaires et ou de participation à des manifestations régionales et internationales sur la radicalisation et l'extrémisme violent	AN 1 – AN 5	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Centres de recherches	

3.4.1.6. Elaborer une cartographie collaborative des centres de recherches au niveau national, régional et international spécialisés sur la radicalisation et l'extrémisme violent.	AN 1 – AN 2	CNESS, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Centres de recherches	
---	-------------	--	-----------------------	--

Axe /Objectifs stratégiques/Actions	Chronogramme	Responsable	Partenaires	Budget
<b>Axe stratégique 4 : Promotion des actions de résiliences pour la PREV</b>				
<b>Objectif stratégique 4.1.</b> Renforcer les mécanisme et outils pour contrer l'offre d'endoctrinement et de recrutement des groupes extrémistes violents				
<b>EA. 4.1.1.</b> Les outils de déconstruction des discours extrémistes sont disponibles.				
4.1.1.1. Elaborer un profil de la radicalisation et de l'extrémisme violent, pour chaque région.	AN 2-AN3	MATD	Circonscriptions administratives Collectivités territoriales	
4.1.1.2. Elaborer un référentiel régional de la déconstruction des discours extrémistes destinés aux groupes à risques en mettant à profit les médias, les réseaux sociaux et les prêches	AN 2 – AN 3	MATD	Circonscriptions administratives Collectivités territoriales	
4.1.1.3. Mettre en place une plateforme de veille sur la radicalisation et l'extrémisme violent, dans chaque région	AN 2 – AN 3	MATD	Circonscriptions administratives Collectivités territoriales	
<b>EA 4.1.2.</b> Les initiatives économiques des jeunes filles et garçons et des femmes sont promues				
4.1.2.1. Elaborer un répertoire des initiatives économiques des jeunes filles et garçons, dans chacune des régions du pays	AN 2 – AN 4	Ministère de la Jeunesse	Ministère de l'Economie Associations/ONG actives	
4.1.2.2. Elaborer un répertoire des sources de financement des projets/initiatives des jeunes et de femmes (national et régional)	AN 2 – AN 4	Ministère de la Jeunesse	Ministère de l'Economie Associations/ONG actives	
4.1.2.3. Mettre en place un système d'information sur les marchés de l'emploi au niveau régional, accessible au plus grand nombre	AN 3 – AN 4	Ministère de la Jeunesse	Ministère de l'Economie Associations/ONG actives	
4.1.2.4. Elaborer une liste des métiers et d'un répertoire des ressources et des métiers potentiels adossés à une base de données des métiers et ressources dans chaque région	AN 3 – AN 4	Ministère de la Jeunesse	Ministère de l'Economie Associations/ONG actives	
4.1.2.5. Mettre en place un cadre de plaidoyer pour l'accès à la propriété foncière des jeunes, des	AN 3	Ministère de l'Agriculture	Ministère de la Jeunesse, Ministère de la Femme ONG/associations actives	

<b>Axe /Objectifs stratégiques/Actions</b>	<b>Chronogramme</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget</b>
femmes et des couches sociales déshéritées et des déplacés interne.				
4.1.2.6. Mettre en place des cadres de concertations régionaux sur la migration	AN 1	Ministère en charge des Burkinabé de l'extérieur	MATD Collectivités territoriales ONG et associations	
4.1.2.7. Développer des partenariats avec le secteur privé en vue de soutien aux initiatives économiques des jeunes et pour l'insertion socio-professionnelle des personnes à risque de radicalisation et les dé-radicalisés	AN 3	Ministère de l'économie	Ministère de la Jeunesse ONG/associations actives	
<b>Objectif stratégique 4.2. Améliorer les mécanismes de réduction des inégalités et des iniquités</b>				
<b>EA 4.2.1. Les iniquités et inégalités sont réduites</b>				
4.2.1.1. Elaborer un profil des inégalités et des iniquités, pour chaque région	AN 3 - AN 5	Ministère en charge de la solidarité	Ministère de l'économie ONG/associations actives	
<b>Objectif stratégique 4.3. Mettre à niveau les capacités PREV de tous les acteurs nationaux</b>				
<b>EA3.3.1. Les capacités des administrations centrales et déconcentrées sont renforcées</b>				
4.3.1.1. Organiser un atelier sur l'appropriation de la SNPREV par les points focaux impliqués dans la formulation de la stratégie (mise en cohérence avec les politiques sectorielles, projets et programmes)	AN 1	MATD	Ministères sectoriels ONG actives	
<b>EA 4.3.2. Les capacités des collectivités territoriales sont renforcées</b>				
4.3.2.1. Organiser une seconde série de concertations régionales permettant une appropriation de la SNPREV par les collectivités et par les communautés à la base	AN 1	MATD	Collectivités territoriales	
<b>EA 4.3.3. Les capacités et rôle des organisations de la société civile dans la gestion de la PREV sont renforcées.</b>				
4.3.3.1 Elaborer une cartographie des OSC actives dans la PREV,	AN 2	MATD	OSC actives	

<b>Axe /Objectifs stratégiques/Actions</b>	<b>Chronogramme</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget</b>
4.3.3.2. Elaborer une charte d'engagement des OSC dans la SNPREV	AN 2	MATD	OSC actives	
4.3.3.3. Organiser une série d'ateliers pour l'appropriation par les OSC de la SNPREV et son suivi citoyen.	AN 1	MATD	OSC actives	
<b>Objectif stratégique.4.4.</b> Développer ou renforcer des programmes spéciaux de développement des zones affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes				
EA 4.4.1. Les capacités de PREV des collectivités locales sont renforcées.				
4.4.1.1. Renforcer les capacités et les rôles des associations des jeunes garçons et filles et des associations des femmes dans le suivi des projets/programmes et des plans locaux de développement des collectivités territoriales	AN 1 – AN 2	MATD	OSC actives	
4.4.1.2. Renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de prise en charge de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent au niveau local	AN 1 – AN 2	MATD	Collectivités territoriales	
4.4.1.3. Mettre en place un cadre de partenariat stratégique de stabilisation des zones à risque de radicalisation et/ou affectées par la radicalisation et l'extrémisme.	AN 1 – AN 2	MATD	Collectivités territoriales	
<b>Axe stratégique 5 : Partenariats stratégiques</b>				
<b>Objectif stratégique 5.1.</b> Renforcer les mécanismes de concertation, de coopération et de suivi des engagements				
<b>Effet Attendu 5.1.1.</b> Des cadres de coopération entre acteurs nationaux sont promus				
5.1.1.1. Mettre en place un cadre PREV d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques (G5 Sahel, CEDEAO, UA, etc.),	AN 2	CellRad MATD	Ministère en charge de l'intégration africaine Organisations régionales	
5.1.1.2. Appuyer la mise en réseau des CELLRAD du G5 Sahel, des plateformes femmes et jeunes G5 Sahel et des parlementaires G5 Sahel.	AN 1	MATD	G5 Sahel (point focal national).	

<b>Axe /Objectifs stratégiques/Actions</b>	<b>Chronogramme</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget</b>
Effet attendu 5.1.2. Un dispositif de suivi des engagements du Burkina Faso en PREV est promu				
5.1.2.1. Elaborer une base de données renseignée sur les engagements souscrits,	AN 1	MAEIABE	Ministères sectoriels	
5.1.2.2. Elaborer un répertoire annuel des principaux évènements nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la PREV.	AN 1 - AN 5	MRNCS	Ministères sectoriels	
<b>Objectif stratégique 5.2.</b> Renforcer le cadre programmatique de la PREV.				
Effet attendu 5.2.1. Des programmes majeurs en PREV sont élaborés				
5.2.1.1. Elaborer un portefeuille de programmes centrés sur la PREV en vue d'assurer une prise en compte adéquate de la PREV	AN 1	MRNCS	Ministères sectoriels Tous les acteurs PREV	
EA 5.2.2. Les acteurs dans chaque région du pays sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la SNPREV	AN 1	MATD	Tous les acteurs non étatiques PREV	
5.2.201. Elaborer un plan d'action PREV pour chacune des régions du pays.	AN 1	MATD	Collectivités territoriales Acteurs régionaux	

## ANNEXE II : CADRE LOGIQUE.

Le présent cadre logique sera finalisé par les consultants nationaux

Intitulé du référentiel	Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent
Impact escompté (référence national PNDES)	L'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale
Contribution de la stratégie à l'impact (OGSNPREV)	(i) de faire admettre l'existence d'un changement de paradigme sociétal, politique et économique, et (ii) de contribuer à l'émergence d'une nation de paix et d'unité fondée sur l'acceptation mutuelle, et le développement partagé.
Impacts escomptés de la SNPREV	(i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale, des pratiques sociales de civisme et des mécanismes de réelle participation citoyenne aux décisions politiques et de développement socioéconomique, (ii) Un engagement fort de l'Etat dans la prise en charge de la PREV (iii) Une meilleure répartition plus inclusive et égalitaire des fruits de la croissance et une meilleure prise en charge des besoins exprimés par les communautés à la base, (iv) une situation de paix partagée avec les pays voisins de la sous-région.

<b>Axe stratégique 1 : Promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et participative</b>					
<b>Objectif stratégique 1.1. Promouvoir une gestion transparente et participative des affaires locales</b>					
<b>EA 1.1.1. la corruption est réduite, en toutes ses formes</b>					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cibles finales</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
	<p>Nombre de plaintes de corruption</p> <p>Nombre des cellules de veille citoyenne fonctionnelles</p> <p>Proportion de dispositifs fonctionnels de participation citoyenne à l'action publique</p>	A rechercher	00 plaintes	<p>Rapport de l'ASCE-LC ;</p> <p>Rapport du RENLAC</p>	
<b>EA 1.1.2. la redevabilité des gouvernants est effective</b>					
	<p>Nombre de cadres de dialogue entre autorités locales et populations/ Proportion de cadres de dialogue fonctionnels entre autorités locales et populations</p> <p>Nombre de cadres de concertation entre services déconcentrés de l'Etat et populations locales</p> <p>Nombre de cadre de participation communautaire à l'élaboration des budgets communaux volet investissement/Niveau de participation communautaire à l'élaboration des budgets locaux</p>	<p>55</p> <p>00</p> <p>00</p> <p>00</p>	<p>365</p> <p>58</p> <p>365</p> <p>13</p>	<p>Rapports d'activités des communes</p> <p>Rapports des régions déposés auprès du MATD</p> <p>Exposé des motifs des lois de finance</p>	<p>Volatilité du contexte sécuritaire ;</p> <p>Non adhésion des acteurs de la gouvernance locale</p>

	<p>Nombre de cadre de participation des populations à la conception du budget national, dans les volets investissement</p> <p>Régularité dans la tenue des cadres de redevabilité</p>	A rechercher			
<b>EA 1.1.3. les offres des services publics sont de meilleure qualité.</b>					
	<p>Nombre de plaintes de la qualité des offres de service public</p> <p>Nombre de cellule de veille citoyenne de l'action publique mis en place</p> <p>Délai de délivrance des services sociaux de base</p> <p>Existence de dispositifs de contrôle qualité des services publics délivrés aux populations</p>	A déterminer	00	Rapport de sondage	
<b>EA 1.2.1. La présence de l'Etat est effective dans les zones touchées par l'insécurité</b>					
	<p>Nombre de services restaurés et fonctionnels dans les zones en insécurité</p> <p>Nombre de services déconcentrés opérationnels</p> <p>Niveau de confiance Populations et servies déconcentrés</p>	A déterminer	00	Rapport de sondage	
<b>EA 1.2.2. Le sentiment de l'unité nationale est renforcé</b>					
	<p>Nombre d'activités menées</p>		00	Rapport de sondage	

Nombres de cas de discrimination condamnés	A déterminer			
Nombre de réformes mises en œuvre sur le système électoral				
Proportion des conflits liés aux élections locales				

## Axe stratégique 2 : Accroissement du capital social pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent

### Objectif stratégique 2.1. Renforcer la cohésion sociale

#### EA 2.1.1. Une charte de cohésion sociale est promue.

Code	Indicateurs d'effets	Valeur de référence	Cibles finales	Source de vérification	Hypothèse/risques
	Existence d'un référentiel national Nombre de chartes régionales adoptées			Documents	Faible adhésion administration d'état et des acteurs

### Objectif stratégique 2.2. Consolider les valeurs civiques et socioculturelles

#### EA 2.2.1. Les mécanismes alternatifs de participation citoyenne sont renforcés

	Texte de formalisation du suivi citoyen de l'action publique Nombre de			Rapports	Faible adhésion administration d'état Faible engagement des acteurs
--	---	--	--	----------	--

	plateformes opérationnelles en place				Faible mobilisation des ressources
<b>EA2.2.2.</b> La culture du dialogue interreligieux et de la paix est renforcée					
	Nombre de démembrements communaux de ONAFAR opérationnels ; Nombre d'initiatives de jeunes appuyées.			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>EA 2.2.3.</b> La fonction et le rôle des leaders religieux sont régulés					
	Existence d'une charte ; Disponibilité cartographie des lieux de culte			Rapports	Faible mobilisation des ressources Faible engagement des acteurs
<b>Objectif stratégique 2.3.</b> Consolider les mécanismes traditionnels de gestion/régulation des conflits					
<b>EA 2.3.1.</b> Les pouvoirs et mécanismes traditionnels et alternatifs de gestion des conflits locaux sont renforcés.					
	Un manuel revu et adapté, un document de bonnes pratiques un référentiel pour l'implication des pouvoirs traditionnels			Documents	Faible mobilisation des ressources Faible engagement des acteurs

**Objectif stratégique 2.4. Promouvoir un standard éducatif PREV**

**EA 2.4.1. Un référentiel éducatif sur la PREV est promu**

Disponibilité du référentiel intégré dans les programmes des écoles primaires et des écoles coraniques				Documents Rapports	Faible mobilisation des ressources Faible engagement des acteurs Faible engagement de l'administration publique
Nombre de clubs opérationnels					

**Axe stratégique 3 : Promotion de l'institutionnalisation de la PREV et respect et protection des droits humains.**

**Objectif stratégique 3.1 : Renforcer le cadre juridique pour une prise en charge plus complète de la radicalisation et de l'extrémisme violent.**

**EA3.1.1. Le respect des droits humains en général est consolidé**

Code	Indicateurs d'effets	Valeur de référence	Cibles finales	Source de vérification	Hypothèse/risques
	Existence d'un cadre légal Proportion de personnes bénéficiant de protection effective de leurs droits			Texte Rapports	Faible engagement de L'administration

**EA.3.1.2. Le respect des droits des victimes d'actes d'extrémisme violent est promu**

	Nombre de victimes assistées			Rapports	Faible engagement de L'administration
<b>EA3.1.3. La protection des droits des femmes et des jeunes filles et garçons est renforcée</b>					
	Nombre de femmes, filles et garçons assistés pour la protection des droits.			Rapports	Faible engagement de l'administration Faible engagement des acteurs
<b>EA3.1.4. Les droits des radicalisés et déradicalisés sont respectés</b>					
	Nombre de personnes bénéficiant des droits				
<b>EA 3.1.5. Les capacités en droits humains de certains acteurs sont renforcées</b>					
	Baisse significative des violations des droits humains Nombre de cas de violations de droits humains traités.			Rapports	Faible engagement de l'administration Faible engagement des acteurs
<b>Objectif stratégique 3.2. Assurer une coordination institutionnelle des interventions liées à la PREV et leur pilotage, coordination</b>					
<b>EA 3.2.1. L'institutionnalisation de la PREV est promue</b>					

	Texte réglementaire mettant en place le dispositif			Document	Faible engagement de l'administration
<b>EA3.2.2. Le partenariat local, national, régional et international en PREV est structuré</b>					
	Existence de textes de formalisation des rapports d'activités.				

<b>Objectif stratégique 3.3. Disposer de bases de données et d'informations à jour sur la radicalisation et l'extrémisme violent</b>					
<b>EA3.3.1. Des informations fiables et désagrégées sur la radicalisation et l'extrémisme violent jusqu'au niveau local sont disponibles</b>					
	Nombre de consultations, Nombre de bulletins d'informations, Nombre d'articles publiés par les journalistes Existence d'un référentiel.			bases de données accessibles Rapports	Faible engagement des acteurs Faible ressources mobilisées
<b>Objectif stratégique 3.4. Promouvoir une recherche action et un partage des connaissances sur la radicalisation et l'extrémisme violent.</b>					
<b>EA 3.4.1. La connaissance de la radicalisation et l'extrémisme violent est accrue</b>					

Nombre de publications de qualité diffusées, Nombre de mémoires soutenus, Nombre d'événements organisés			Rapports	Faible mobilisation des ressources
---	--	--	----------	------------------------------------

<b>Axe 4 : Promotion des actions de résiliences pour la PREV</b>					
<b>Objectif stratégique 4.1.</b> Renforcer les mécanisme et outils pour contrecarrer l'offre d'endoctrinement et de recrutement des groupes extrémistes violents					
<b>EA. 4.1.1.</b> Les outils de déconstruction des discours extrémistes sont disponibles.					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cibles finales</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèse/risques</b>
	Existence des profils Nombre de jeunes sensibilisés.			Rapports	Faible engagement des acteurs Faible mobilisation des ressources
<b>EA 4.1.2.</b> Les initiatives économiques des jeunes filles et garçons et des femmes sont promues					
	Nombre d'initiatives des jeunes mises en œuvre			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>Objectif stratégique 4.2.</b> Améliorer les mécanismes de réduction des inégalités et des iniquités					
<b>EA 4.2.1.</b> Les iniquités et inégalités sont réduites					
	le nombre de profils et les stratégies mises en œuvre de réduction des inégalités et des iniquités			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>Objectif stratégique 4.3.</b> Mettre à niveau les capacités PREV de tous les acteurs nationaux					
<b>EA 4.3.1.</b> Les capacités des administrations centrales et déconcentrées sont renforcées					

	Degré de mise en cohérence de la SNPREV avec les politiques sectorielles			Rapports	Faible engagement de l'administration
<b>EA 4.3.2.</b> Les capacités des collectivités territoriales sont renforcées					
	Nombre de concertations organisées			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>EA 4.3.3.</b> Les capacités et rôle des organisations de la société civile dans la gestion de la PREV sont renforcées.					
	Nombre d'OSC sensibles au genre souscrivant à la charte d'engagement			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>Objectif stratégique.4.4.</b> Développer ou renforcer des programmes spéciaux de développement des zones affectées par les violences communautaires, les exactions et les actes terroristes					
<b>EA 4.4.1.</b> La gouvernance du développement local est renforcée.					
	Nombre d'associations impliquées, le Nombre de plans locaux intégrant des actions PREV Nombre de cadres de partenariats fonctionnels.			Rapports	Faible mobilisation des ressources Faible engagement des acteurs

<b>Axe 5 : Partenariats stratégiques.</b>					
<b>Objectif stratégique 5.1.</b> Renforcer les mécanismes de concertation, de coopération et de suivi des engagements					
<b>Effet Attendu 5.1.1.</b> Des cadres de coopération entre acteurs PREV sont promus					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cibles finales</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèse/risques</b>
	Nombre et la qualité de bonnes pratiques partagées			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>Objectif stratégique 5.2.</b> Renforcer le cadre programmatique de la PREV.					
<b>Effet attendu 5.2.1.</b> Des programmes majeurs en PREV sont élaborés					
	Nombre de programmes mis en œuvre.			Rapports	Faible mobilisation des ressources
<b>EA 5.2.2.</b> Les acteurs dans chaque région du pays sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la SNPREV.					
	% d'actions réalisées			Rapports	Faible mobilisation des ressources.

## ANNEXE III : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

Forces	Faiblesses
<p><b>Politiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnement régulier des institutions républicaines dans un régime démocratique ;</li> <li>▪ Indépendance accrue de l'ordre judiciaire ;</li> <li>▪ Portage institutionnel de la cohésion sociale désormais défini ;</li> <li>▪ Dynamisme des OSC dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ Accentuation de la veille citoyenne ;</li> <li>▪ Existence d'un dispositif institutionnel de promotion des droits humains et de la promotion du civisme ;</li> <li>▪ Portage institutionnel de la solidarité nationale ;</li> <li>▪ Création des pôles judiciaires de répression du terrorisme ;</li> <li>▪ Dialogue politique initié par le Président du Faso ;</li> <li>▪ Création des cadres de rencontres entre le Gouvernement et les organisations de la société civile.</li> </ul>	<p><b>Politiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effritement de l'autorité de l'Etat ;</li> <li>▪ Absence d'un mécanisme de coordination des structures intervenant dans la prévention de l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ Tensions politiques aussi bien aux niveaux national et local ;</li> <li>▪ Nouvelle forme de radicalisation des acteurs sociaux de l'Administration publique ;</li> <li>▪ Faiblesse du dispositif institutionnel de promotion des droits humains et de la promotion du civisme pour répondre aux violations des droits humains et des exactions</li> <li>▪ Persistance de la corruption ;</li> <li>▪ Prolifération de groupes d'autodéfense qui partagent avec l'Etat le triple monopole de (i) l'usage de la violence, (ii) du prélèvement de taxes, (iii) d'exercice de la justice</li> </ul>
<p><b>Economiques</b></p>	<p><b>Economiques</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'existence d'un référentiel national, en l'occurrence le PNDES ;</li> <li>▪ L'implémentation du PUS :</li> <li>▪ Taux de croissance économique constant ;</li> <li>▪ Existence de structures de contrôle des flux financier (CENTIF)</li> <li>▪ L'existence de mécanismes institutionnels et juridiques de prévention et de répression du financement du terrorisme ;</li> <li>▪ L'existence d'une politique nationale de jeunesse qui promeut l'employabilité des jeunes ;</li> <li>▪ La révision en cours d'une nouvelle Politique Nationale Genre qui prend en compte la problématique de l'autonomisation des femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse du taux de croissance due à la crise sécuritaire et sanitaire liée à la COVID 19.</li> <li>▪ Activités économiques affectées par le terrorisme (agriculture, élevage, commerce, transport, tourisme ...) ;</li> <li>▪ Faible pluviométrie due aux changements climatiques ;</li> <li>▪ Indice de pauvreté très élevé ;</li> <li>▪ Précarité des emplois du secteur informel</li> </ul>
<p><b>Socio-culturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coexistence pacifique de plusieurs confessions religieuses ;</li> <li>▪ Capitalisation et diffusion de valeurs endogènes de tolérance telles que la parenté à plaisanterie, le dialogue inter-religieux et interculturel, la prégnance des autorités coutumières et religieuses ;</li> </ul>	<p><b>Socio-culturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apparition croissante des indices de radicalisation ;</li> <li>▪ Persistance des conflits communautaires ;</li> <li>▪ Stigmatisation accrue de certaines communautés ;</li> <li>▪ Effritement de certaines valeurs telles que la tolérance, le civisme et le patriotisme ;</li> <li>▪ Déplacement massif des populations à l'intérieur du pays ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recours régulier aux autorités coutumières et religieuses dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits et autres crises sociales ;</li> <li>▪ Présence d'une diversité de cultures ;</li> <li>▪ Mise en place de l'ONAFAR et de l'ONAPREGEC ;</li> <li>▪ Création et dynamisation d'un Conseil national de protection sociale et d'un Secrétariat permanent ;</li> <li>▪ Mise en place des cadres de dialogue intercommunautaires (Journées des communautés religieuses, journées des communautés, journées de la parenté à plaisanterie)</li> <li>▪ Implication des faïtières des confessions religieuses à la prise de décision relative au domaine culturel ;</li> <li>▪ Existence de dispositifs de prévention et de gestion des conflits ;</li> <li>▪ Suivi et encadrement des associations religieuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de perspectives d'emplois pour les diplômés des écoles coraniques ;</li> <li>▪ Faible taux d'alphabétisation des populations ;</li> <li>▪ Fermeture des écoles dans plusieurs localités des régions du Nord, Centre Nord, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est ;</li> <li>▪ Absence ou dysfonctionnement de dispositifs de veille communautaire et d'alerte précoce ;</li> <li>▪ Absence de l'enseignement civique dans les curricula des enseignements secondaires</li> </ul>
---	--

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><b>Technologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de nouvelles techniques de communication (NTIC) ;</li> </ul>	<p><b>Technologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Usages détournés des réseaux sociaux ;</li> <li>▪ Faiblesses des dispositifs de lutte contre la cybercriminalité ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des canaux de communication et de sensibilisation ;</li> <li>▪ Disponibilité en nombre des radios communautaires ;</li> <li>▪ Initiative de monitoring des médias en général et confessionnel en particulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
<p><b>Environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives (ITIE)</li> </ul>	<p><b>Environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement climatique avec effet sur la pluviométrie ;</li> <li>▪ Désertification progressive des zones vulnérables à l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ Accaparement des terres par les agros businessmen au détriment des paysans ;</li> <li>▪ Absence d'un système de réhabilitation des patrimoines forestiers ;</li> <li>▪ Dégradation des sols liée à l'exploitation des ressources minières</li> </ul>
<p><b>Légales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Criminalisation du terrorisme dans le Code pénal modifié ;</li> <li>▪ Existence d'une loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;</li> <li>▪ Création de pôles spécialisés de lutte contre le terrorisme ;</li> </ul>	<p><b>Légales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'un centre de déradicalisation au profit des extrémistes condamnés ;</li> <li>▪ Faiblesse de la coopération interétatique au niveau régional, dans le cadre de la poursuite et de la déradicalisation ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une prison de haute sécurité où sont gardés les délinquants reconnus coupables des faits de terrorisme ;</li> <li>▪ Amélioration de l'indépendance de la Justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de dispositions légales relatives à la radicalisation des mineurs</li> <li>▪ Faible capacitation des magistrats sur le traitement des questions liées à l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ Absence d'une réglementation spécifique sur la liberté de croyance et sur l'exercice du culte ;</li> <li>▪ Inadéquation du système judiciaire aux réalités endogènes</li> </ul>
--	--

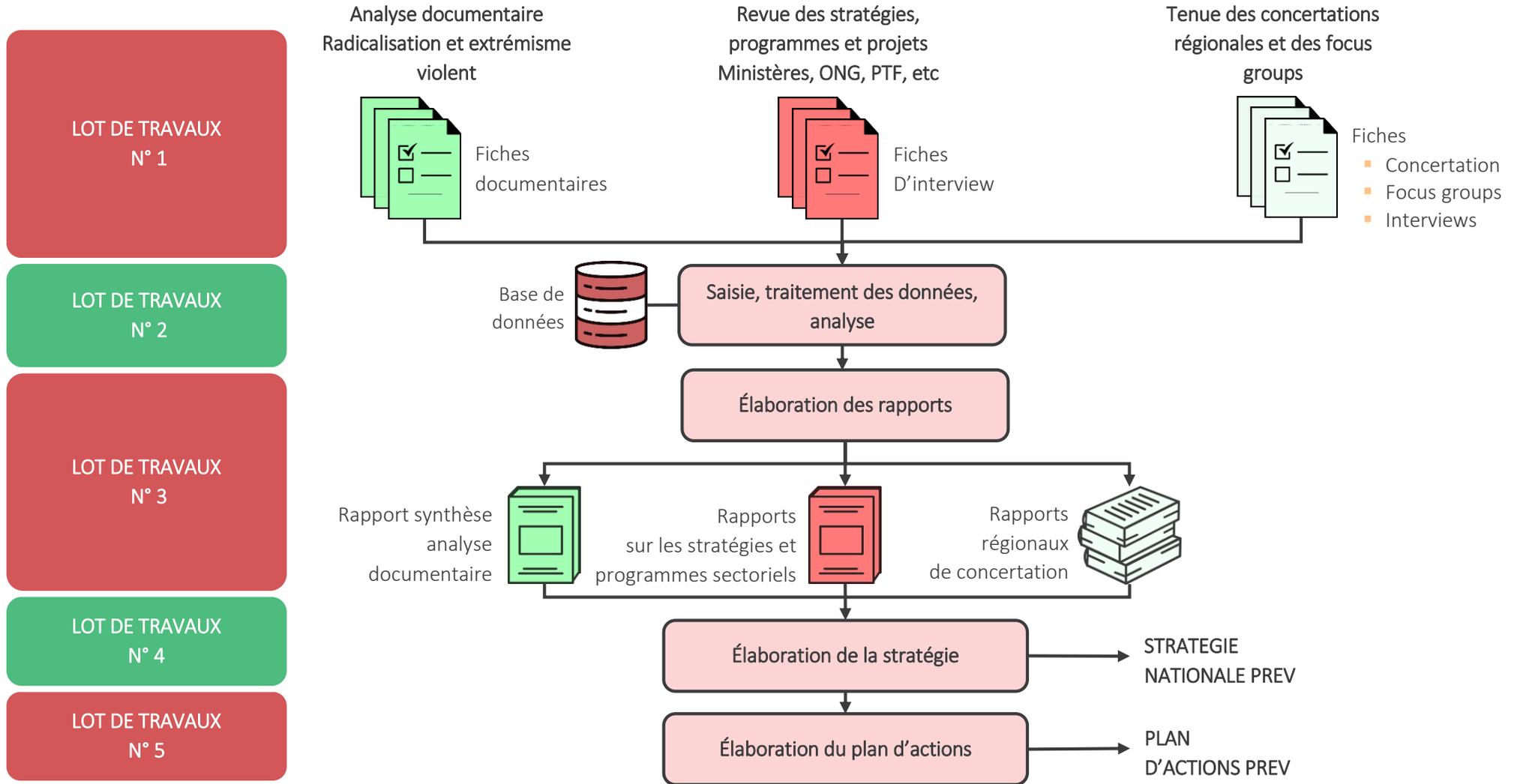
## **OPPORTUNITÉS ET MENACES**

La présente stratégie vise à servir de référence pour contrer l'extrémisme violent dans un contexte qui présente des opportunités, mais recèle aussi des menaces.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'engagement du Secrétaire Général de l'ONU auprès des Etats africains pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ L'engagement des membres du G5 Sahel, à travers la déclaration de Niamey, à prévenir et contrer l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ L'impulsion au niveau sous régional pour la formulation de stratégies nationales de prévention de l'extrémisme violent ;</li> <li>▪ La disponibilité d'une stratégie de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme ;</li> <li>▪ L'engagement des partenaires techniques et financiers à accompagner l'Etat dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La volatilité du contexte sécuritaire ;</li> <li>▪ La présence des appuis endogènes des groupes extrémistes ;</li> <li>▪ Les violations des droits humains reprochées à certains éléments des FDS et des auxiliaires nouvellement recrutés (volontaires de défense de la patrie) et milices d'autodéfense;</li> <li>▪ La stigmatisation d'une catégorie de citoyens ;</li> <li>▪ L'avènement de la pandémie du COVID-19 ayant bouleversé les priorités aux niveaux national et international.</li> </ul>

**ANNEXE IV : SCHEMAS DU PROCESSUS DE DYNAMIQUES REGIONALES DE LA RADICALISATION**

Figure 1 : Processus général d'élaboration de la stratégie nationale de prévention de la radicalisation au Burkina Faso – Cartographie des processus



## ANNEXE V : DYNAMIQUES REGIONALES DE LA RADICALISATION

### LES FACTEURS ATTRACTIFS ET INCITATIFS REGIONAUX

Le traitement de l'information a permis de sérier les facteurs incitatifs et attractifs pouvant être des déterminants de la radicalisation et de l'extrémisme violent, pour chaque région.

#### **Les Facteurs incitatifs.**

Une spécification des facteurs incitatifs par région est ainsi qu'il suit :

**Boucle du Mouhoun.** Les principaux facteurs cités sont la pauvreté, la mauvaise connaissance de la religion et une mauvaise gestion politique. Ensuite, la compétition pour le contrôle des ressources minières entre les puissances occidentales pousse ces dernières à s'adosser sur ce phénomène pour déstabiliser les nations faibles ou moins bien organisées.

**Les cascades.** Le refus de se soumettre à la décision de la justice, la mal gouvernance, la mauvaise répartition des ressources, la xénophobie, l'exclusion sociale, la stigmatisation et l'iniquité.

**Centre** Le chômage, la pauvreté, l'injustice et l'exclusion.

**Centre-Est.** Le chômage des jeunes, l'inadaptation du système éducatif, l'impunité, le manque d'anticipation de la part des gouvernants, la politisation de toute la société et la corruption. La paupérisation grandissante, l'inadaptation du système éducatif, la pauvreté, l'impunité, les injustices sociales, la corruption, la frustration et l'abus d'alcool et de drogue.

**Centre Nord.** Le culte de l'argent, le manque de repère des jeunes dans la société, l'acculturation de certains citoyens, les règlements de compte dus à l'impunité, les sentiments de révolte, l'absence de respect mutuel, la pauvreté, l'exclusion ou la non prise en compte de l'avis des jeunes et le manque de civisme.

**Centre-Ouest.** L'impunité, l'injustice sociale, la corruption généralisée, le sentiment d'exclusion, la mauvaise éducation, la mauvaise pratique politique des hommes politiques. D'autres facteurs sont notés comme la mal gouvernance, la misère des populations, le chômage des jeunes, l'abus de pouvoir des autorités politiques, la fréquentation de certains sites miniers, l'effondrement des valeurs sociales, le malaise social et l'incivisme dus à l'insurrection populaire.

**Centre – Sud.** La pauvreté, la misère, la faim, l'incivisme, l'absence de pardon, la stigmatisation de certaines ethnies, le découragement généralisé (tout le monde en grève sauf Dieu). D'autres facteurs sont cités, le gain facile, la rébellion, le besoin de gouverner, de diriger, l'égoïsme et l'approche clientéliste pour accéder à des postes de responsabilités.

**L'Est.** L'abandon de la région par l'État central, l'influence politique, la diffusion des messages de haines dans le domaine politique, le cumul des frustrations, l'individualisme à outrance, le chômage, la pauvreté, le gain facile, la fraude et la corruption, l'ignorance (absence de connaissance sur sa propre religion).

**Les Hauts - Bassins.** Le chômage qui fait que les jeunes sont laissés à eux-mêmes, à la merci de tous les vices (sexe, vagabondage, drogues ...), les loisirs « nisago » qui entraînent la recherche effrénée de l'argent, le système politique qui divise plus qu'il ne rassemble, la faiblesse de l'autorité de l'État, l'appât du gain facile, le chômage et la pauvreté des jeunes, l'injustice et l'impunité,

**Le Nord.** La corruption et le gain facile, l'impunité, l'absence d'une justice équitable, l'exclusion sociale et la stigmatisation, la perte de l'autorité de l'État, la mal gouvernance, le chômage et la pauvreté.

**Le Sahel.** La pauvreté, le statut de la femme et de la fille, le gain facile pour les jeunes, l'envie de biens matériels ou de pouvoir et la possession des espaces/terrains.

**Le Sud – Ouest.** L'injustice sociale, l'impunité, les frustrations dues à la pauvreté, les promesses électorales non tenues, la perte de certaines valeurs sociales et culturelles, les verdicts injustes au niveau des jugements, la corruption, l'exclusion sociale, la mal gouvernance sous toutes ses formes, le chômage des jeunes, le sentiment d'être victimes d'injustice, l'effritement de certaines valeurs sociales et culturelles telle la notion de famille et de parenté à plaisanterie, la jalousie, une communication insuffisante entre les communautés sociales ou religieuses, l'insuffisance de formation et de connaissance de certains croyants du livre saint et enfin l'absence totale ou partielle de l'État dans certaines zones reculées du pays. La ruée vers l'or.

**Plateau Central.** L'exclusion dans le domaine socio-économique et politique, l'ineffectivité de l'égalité des droits, la perte de nos valeurs culturelles, traditionnelles et coutumières. « Une société qui a perdu ses valeurs ne peut que courir à sa perte », la démographie galopante, l'impact de certains films et la mauvaise utilisation des

moyens modernes de communication, la consommation des drogues. De plus sont notés l'appât du gain, la recherche de l'argent à n'importe quel prix.

## **FACTEURS ATTRACTIFS**

Une spécification des facteurs attractifs par région est ainsi qu'il suit :

**Boucle du Mouhoun.** Le gain facile pour lequel certains sont prêts à sacrifier leur vie et la vie des autres. Également, l'autre facteur trouve justification dans le trafic de drogue et d'armes illicites.

**Les Cascades.** La mauvaise influence du groupe, la perte de valeurs morales et civiques, la démission des familles de l'éducation des enfants, l'influence négative des TIC, l'absence de hiérarchisation au niveau de la communauté musulmane (chacun peut implanter sa mosquée et faire ses prêches).

**Centre.** L'ampleur de certains mouvements « djihadistes » à l'international a des effets d'entraînement, d'autres acteurs y vont dans le désir de se faire voir, pour marquer leur empreinte ; ou par manipulation de l'esprit des jeunes. C'est le principe de gagner aujourd'hui, tout de suite et maintenant. On est payé en espèces sonnantes et trébuchantes. C'est l'attrait majeur et non par conviction religieuse. La religion vient en second plan.

**Centre-Est.** L'ingérence des pays étrangers dans la vie de la nation.

**Centre Nord.** Les actions dans les médias, la communication violente, les réseaux sociaux, la déconnection de certaines personnes face à la réalité et l'influence du groupe.

**Centre – Ouest.** La mauvaise influence de certains groupes sociaux et la mauvaise éducation.

**Centre – Sud.** Le désir d'être connu même s'il faut faire le mal, l'idéologie religieuse (suivre aveuglement le leader religieux), la vie familiale qui ne plait plus (souffrance dans le couple) et le besoin de vengeance sur un fond de haine

**L'Est.** La prolifération des lieux de cultes (absence de contrôle, impossibilité de savoir le type d'enseignement donné dans ces lieux de culte), les médias et nouvelles technologies de l'information (les messages violents passent par les réseaux sociaux).

**Les Hauts-Bassins.** La ségrégation religieuse et ethnique, le régionalisme, l'appartenance à des groupes d'auto-défense, les médias qui diffusent de plus en plus des programmes non conformes aux réalités locales et la désorientation de la jeunesse et la démission des parents dans l'éducation familiale.

**Le Nord.** Les pesanteurs socio-culturelles, la marginalisation des femmes, la paupérisation des masses.

**Le Sahel.** La spiritualité avec l'endoctrinement pour la satisfaction de Dieu, le salut divin, les menaces des groupes terroristes, la protection de sa famille (s'engager avec les terroristes est une garantie que sa famille ne sera pas touchée), l'endoctrinement et les règlements de compte.

**Le Sud -Ouest.** L'effet de mode (avoir une moto grosse cylindrée), le besoin de défendre les principes de sa religion pour être bien vu des leaders ou de Dieu et le manque de responsabilité de l'État et des parents.

**Plateau Central.** Les jeunes ne veulent plus travailler et veulent vivre au-dessus de leurs moyens. Conséquence, ils se font enrôler par les terroristes et certaines offres d'emploi sont des occasions propices à la création de réseaux en vue de recruter de très jeunes terroristes. L'orpaillage est une activité qui permet l'intrusion d'étrangers dans nos localités, un canal par lequel le radicalisme se propage. Certains dons sont des facteurs incitatifs : dons de mosquées, de nourriture, des financements orientés.

## **ANNEXE VI : ÉVALUATION DES STRATÉGIES ANTÉRIEURES**

La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, n'a pas fait l'objet d'une politique entière et spécifique avant la présente stratégie. Néanmoins, certaines références comprenaient une stratégie y relative dont le PUS, la stratégie nationale de promotion de la culture de tolérance et de paix, le monitoring des faits religieux, la promotion de la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits communautaires.

### **Le Programme d'Urgence pour le Sahel**

A l'effet de renforcer la résilience de la région du Sahel, vulnérable à l'extrémisme violent et au terrorisme, le Conseil des Ministres a adopté, le 21 juin 2017, une politique spécifique pour le Sahel, dénommée Programme d'Urgence pour le Sahel. D'un coût global de 455,34 milliards FCFA, ce programme couvre la région du Sahel et quatre communes frontalières du Yatenga et du Lorum, dont la durée courrait de 2017 à 2020. Le PUS avait pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans la Région du Sahel. Les objectifs spécifiques sont : (i) améliorer l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des populations, (ii) améliorer la gouvernance administrative et locale et (iii) renforcer la sécurité des populations et de leurs biens.

La mise en œuvre du PUS a donné lieu à des résultats acceptables, mais également des enseignements pour la formulation de la présente stratégie.

En termes de résultats, le PUS a permis la réalisation des infrastructures socio-économiques et administratives dans la zone d'intervention ciblée et la dotation des forces de défense et de sécurité en matériels divers, grâce à la mobilisation des ressources au niveau des partenaires techniques et financiers (UE : 49 millions d'euros, UEMOA : 1 milliard de FCFA, France : 1 million d'euros, BADEA : 250 millions de FCFA, USAID : 2 millions de dollars et UNOPS : 250 millions de FCFA).

En termes de leçons à tirer, les points suivants peuvent être relevés :

- l'approche territorialisée qui met en exergue la singularité d'une partie du territoire et la réponse spécifique à y apporter ;
- une approche coordonnée de mobilisation des ressources pour faire face à la crise sécuritaire ;

- une réponse à certains facteurs de la radicalisation présents dans la région du Sahel : le sentiment d'exclusion, la pauvreté et les déficits en matière d'offre de service public ;
- l'extension du programme d'urgent à quatre nouvelles régions notamment la Boucle du Mouhoun, l'Est, le Centre Est et le Centre Nord ;
- la combinaison de l'action militaire et des actions d'urgence pour le développement de la résilience des populations ;
- l'adhésion des partenaires techniques et financiers à l'initiative du PUS qui témoigne de la volonté de ces derniers à contribuer aux réponses à apporter aux griefs formulés contre l'Etat ;
- la possibilité d'instituer un système de flexibilité pour la gestion des situations d'urgence ;
- le portage institutionnel par le Premier Ministre présente des gages de succès du programme.

En termes de défis, il peut être relevé l'adéquation entre les réponses apportées par le PUS et le besoin réel des populations de la région et la conciliation des principes classiques de gestion des finances publiques (annualité budgétaire notamment) avec l'urgence et la flexibilité que commande la nature du programme.

### **La Stratégie nationale de promotion de la culture de la tolérance et de la paix**

Le Burkina Faso s'est doté, en 2009, d'une stratégie nationale de promotion de la culture de la tolérance et de la paix. Cette stratégie a été révisée en 2016 pour tenir compte des nouveaux défis qu'impose le contexte en termes de préservation de la paix et de la cohésion nationale. En quelques années de mise en œuvre, la SNPCTP a permis d'engranger des acquis, même si des insuffisances sont toujours perceptibles.

En termes d'acquis, la SNPCTP a permis, en quelques années de mise en œuvre, de capitaliser et de diffuser des valeurs endogènes telles que la parenté à plaisanterie, le dialogue inter-religieux et interculturel, la prégnance des autorités coutumières et religieuses, d'instituer un prix dénommé "Etoile d'or de la tolérance à décerner lors de la commémoration des journées nationales et internationales relatives à la paix et à la

tolérance. En termes d'insuffisance, la mise en œuvre de la SNPCTP n'a pu faire décroître les actes de violence, d'intolérance et les conflits communautaires.

### **Le monitoring des faits religieux**

Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent fondé sur la religion, il a été mis en place un dispositif de monitoring des faits religieux basé sur : l'ONAFAR dont le rôle a été évoqué ci-dessus, le suivi est effectué à la Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Politiques (DGLPAP). Ce suivi consiste à organiser des supervisions des associations religieuses. L'objectif de ce suivi est triple : (i) détecter, le cas échéant, les associations vectrices de radicalisation, (ii) identifier les associations résilientes et (iii) celles instigatrices du phénomène afin d'y apporter les réponses adéquates. Le suivi de la radicalisation est effectué par l'Antenne Nationale CELLRAD.

Ces dispositifs de monitoring présentent certes des acquis, mais décèlent aussi des insuffisances.

En termes d'acquis, l'analyse permet de relever les points ci-après : la prise de conscience par les acteurs publics et communautaires d'une possibilité de radicalisation en milieu associatif et religieux, l'implication des leaders communautaires aux mécanismes de monitoring des faits religieux, l'identification et la gestion des conflits communautaires, l'identification et la gestion des faits de nature à porter atteinte à la cohésion sociale et les sorties régulières de médiation effectuées par l'ONAFAR.

Les insuffisances du monitoring des faits religieux se rapportent aux points suivants : l'absence d'actions concertées, de coordination et d'approches méthodologiques harmonisées, le fonctionnement très embryonnaire de l'ONAFAR et de l'Antenne nationale de la CELLRAD, le chevauchement des missions de monitoring portées par différents organes et l'absence d'une vision harmonisée des interventions.

### **La promotion de la cohésion sociale**

Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, les acteurs étatiques et non étatiques ont engagé plusieurs actions visant à promouvoir la cohésion sociale. Portée par le Ministère en charge de l'Administration territoriale, la cohésion sociale est entendue comme le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui

permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité, tolérance...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales." Ce département ministériel a, dans ce sens défini une vision de la cohésion sociale qui est : " *Un Burkina Faso uni, solidaire et prospère où tous les fils et filles travaillent à promouvoir et consolider la cohésion sociale et l'unité nationale pour un développement durable à l'horizon 2025*".

A ce stade, le département ne dispose pas de référentiel relatif à la cohésion sociale. Les activités de promotion de la cohésion, déjà menées, ont consisté, en majorité, à la promotion du dialogue inter et intracommunautaire. Outre le guide des mécanismes endogène et traditionnel de prévention et de gestion des conflits, l'élaboration de la stratégie nationale de la cohésion sociale, de la cartographie des conflits miniers en cours, il est envisagé le mapping des interventions dans la cohésion sociale, l'élaboration d'un baromètre de la cohésion sociale, ainsi que la célébration des journées du vivre ensemble, et des autres journées en lien avec la paix.

Nonobstant le stade primitif de la promotion de la cohésion sociale, des acquis peuvent être relevés ainsi que les défis qui s'y présentent.

En termes d'acquis, il peut être relevé le portage institutionnel de la cohésion sociale, la conceptualisation de la cohésion sociale, la définition d'une vision y afférente et l'intervention de plusieurs organisations de la société civile dans la matière.

A cette étape de la mise en œuvre des activités de promotion de la cohésion sociale, plusieurs défis se dressent sur l'itinéraire. Il s'agit notamment de la participation des communautés à la cohésion sociale, de la réconciliation nationale sur le plan politique, de l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de l'inclusion de toutes les couches sociales à la cohésion sociale.

### **La prévention et la gestion des conflits**

L'extrémisme violent se nourrit des conflits communautaires et contribue à les exacerber. Les conflits communautaires ont toujours été une préoccupation majeure au Burkina Faso. Il y est enregistré et de façon récurrente, des conflits liés à la contestation des limites des exploitations, des conflits liés à la propriété foncière, des conflits liés aux dégâts de champs, à la méconnaissance des zones délimitées des chantiers d'aménagement forestier, à l'obstruction ou à l'occupation des pistes à

bétails ou des zones de pâture, à l'exploitation minière, à la chefferie coutumière et aux élections locales. Plusieurs dispositifs de prévention et de gestion des conflits dont la loi portant réformes agraires et foncières, la direction de la prévention et la gestion des conflits, l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGEC), l'ONAFAR, le règlement par les chefs de circonscription administrative, les tribunaux civils ainsi que les mécanismes traditionnels de prévention des conflits.

Un bilan succinct des actions des dispositifs ci-dessus permet de relever des acquis et d'identifier les insuffisances.

En termes d'acquis, il s'agit de l'élaboration du guide des mécanismes traditionnels et endogènes de prévention et de gestion des conflits, de l'élaboration en cours de la cartographie des conflits miniers, de l'implication des leaders communautaires dans le règlement des conflits surtout fonciers, la mise en emphase de l'approche de conciliation et de la médiation.

Même si les dispositifs actuels ont permis de prévenir ou de résoudre certains conflits, il n'en demeure pas moins qu'ils renferment certaines insuffisances notamment : la prépondérance des décisions verbales sanctionnant les conciliations ou médiations entreprises soit par les observatoires, soit par les autorités coutumières et traditionnelles, la faible judiciarisation des conflits communautaires, l'absence d'un mécanisme formel de suivi de la mise en œuvre des décisions issues du règlement des conflits, la récurrence des frustrations nées du règlement judiciaire des conflits et l'absence de la dimension inter village et/ou intercommunale dans le règlement des conflits communautaires, politiques ou fonciers.

### **La promotion de l'employabilité des jeunes**

L'un des facteurs de vulnérabilité à l'extrémisme violent est le manque et l'absence de perspective d'emploi des jeunes. Or, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Jeunesse (PNJ-BF 2015-2024) et ses plans d'actions opérationnels, lesquels constituent une expression de la volonté du Gouvernement d'assurer l'épanouissement et la valorisation des jeunes, à travers notamment la promotion de l'emploi à leur endroit. Les premiers objectifs stratégiques de la PNJ-BF sont respectivement d'accroître les opportunités d'emplois, d'insertion socio-économique et

d'autonomisation des jeunes et de promouvoir l'accès des jeunes à une éducation et à une formation de qualité.

Un bilan succinct de promotion de l'emploi fait dans le cadre du bilan de mise en œuvre du PNDES, en juin 2018, fait ressortir la création de 183 635 emplois formels dont au moins 87 000 emplois décents et l'accompagnement de la signature de conventions collectives.

Néanmoins, la problématique de l'employabilité des jeunes diplômés des écoles coraniques demeure. Il en est ainsi de la création des emplois au profit des jeunes en milieu rural, particulièrement dans les zones vulnérables et dans la répartition des ressources de l'exploitation des ressources minières.

### **L'autonomisation des femmes**

L'analyse contextuelle désigne parmi les cibles vulnérables, les femmes. Ainsi, toute politique de prévention de l'extrémisme violent doit prévoir une place importante à la femme. Déjà en 2009, le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale Genre (PNG) dont l'échéance est arrivée en 2019. La PNG visait la promotion d'un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Le rapport d'évaluation de la PNG indique qu'en 2019, les femmes représentent 33,5% du personnel de la fonction publique, 3% dans le secteur minier, 20% dans le monde de l'entrepreneuriat. Entre 2012 et 2018, le Gouvernement a mis en place le Programme Spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF). Il a également initié les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le cadre desquels, 83 720 personnes ont été recrutées avec un salaire mensuel de 37 000 FCFA pendant 6 mois dont plus de 65% de femmes, la brigade verte dans les grandes villes qui emploie environ 2 000 femmes et le recrutement et la formation de 3 000 jeunes de 18 à 25 ans (dont 50% femmes) comme volontaires adjoints de sécurité (VADS) en vue d'assurer la sécurité routière et la protection civile. Durant la période de 2017-2018, le gouvernement a initié le Programme d'autonomisation économique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF) qui a permis de financer 22 106 micro-projets dont 62% portés par les femmes.

Nonobstant, ces efforts, la problématique de l'autonomisation de la femme se pose toujours avec acuité notamment en milieu rural.

## **ANNEXE VII : ELEMENTS DU CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL**

Phénomènes nouveaux au Burkina Faso, la radicalisation et l'extrémisme violent n'avaient pas fait l'objet de politiques publiques. La prévention et la lutte contre ces phénomènes n'étaient portées par aucun cadre organisationnel bien défini, ce qui fait que plusieurs acteurs y intervenaient sans une claire répartition des tâches. A partir de janvier 2019, le gouvernement a, par décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement, donné compétence au Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale pour la conception, la mise en œuvre et la coordination de la politique du gouvernement en matière de prévention de l'extrémisme violent. A côté du MATDC, plusieurs autres départements ministériels et des OSC interviennent, dans le cadre de leurs attributions dans l'architecture institutionnelle et organisationnelle de la PREV.

**Un département leader de cohésion sociale désigné : le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale d'abord, ensuite le Ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale**

D'abord, la cohésion sociale a été portée par le ministère de l'Administration territoriale, entre 2019 et 2020. Acteur principal de coordination des actions de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, il intervenait à quatre niveaux.

- D'abord, à travers la promotion de la cohésion sociale où la prévention de l'extrémisme violent occupe une place essentielle. A cette fin, il y a été créé une Direction générale de Promotion de la Cohésion sociale à l'intérieur de laquelle existe une direction en charge de la prévention de l'extrémisme violent,
- Ensuite, la gestion des libertés publiques et des libertés religieuses en particulier, à travers laquelle le ministère a mis en place un dispositif de monitoring des associations religieuses afin que celles-ci ne soient pas un canal de radicalisation. Il a par ailleurs promu des cadres de renforcement du dialogue inter-religieux tels que la journée des communautés religieuses,

- Puis la création et la tutelle de l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR) dont le rôle consiste à surveiller les contenus médiatiques à caractère religieux, de prévenir les discours extrémistes dans la perspective de préserver la coexistence pacifique entre les différentes religions au Burkina Faso.
- Enfin, la création et la tutelle de l'Antenne nationale de la cellule Régionale, G5 Sahel, de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (CELLRAD) dont le rôle est de mettre en œuvre au niveau national le plan d'action de la CELLRAD, de collecter et d'analyser les données de terrain et d'organiser des séances de réflexion, de sensibilisation, et de restitution des résultats avec les autorités nationales.

En février 2021, il a été institué auprès du Président du Faso, un Ministre d'Etat, Ministre de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale qui prend la relève de la promotion de la cohésion sociale, associée à la réconciliation nationale.

#### **LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTREMISME VIOLENT : UNE MISSION PARTAGEE PAR D'AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS**

La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent est transversale et relève de la compétence de plusieurs départements ministériels et institutions.

#### **Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie, de finances publiques, de gestion du développement et d'aménagement du territoire. Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, le MINEFID a formulé, en collaboration avec les autres acteurs, d'abord le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS), ensuite le Programme d'Urgence pour le Sahel Elargi (PUS +). Le PUS+ a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens au Burkina Faso. L'axe 4 du PUS+, « construction des bases de la résilience des populations et des territoires », prévoit, entre autres actions, la promotion de la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

## **Le Ministère de la Sécurité**

Le Ministère de la Sécurité assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de sécurité intérieure. A ce titre, il est chargé de la protection des personnes et des biens, de la sûreté des institutions, de respect de la loi et du maintien de la paix et de l'ordre public. Le Ministère de la Sécurité est, avec celui de la Défense Nationale, le principal acteur de la partie répressive de l'extrémisme violent et du terrorisme. Pour contrer ces phénomènes, le ministère a mis en place des forces spéciales de lutte anti-terroriste au sein de la police nationale et de la gendarmerie. Il s'agit de l'Unité d'Intervention Polyvalente de la Police Nationale (UIP-PN) qui a des compétences de lutte anti-terroriste et de l'Unité Spéciale d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (USIGN), spécialisée dans la lutte contre le terrorisme.

## **Le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants**

Le MDNAC assure la mise en œuvre et le suivi de la politique de défense du Président du Faso. A ce titre, il est chargé de l'organisation générale de la défense nationale, la défense du territoire national contre les menaces extérieures. D'abord perçu comme une menace à la sécurité intérieure, pour laquelle se disputent la Police et la Gendarmerie, le terrorisme et l'extrémisme violent ont été plus tard qualifiés de menaces externes qui grèvent l'intégrité territoriale. Cet angle d'analyse a prévalu à l'intervention des forces de l'armée nationale dans la lutte contre l'extrémisme violent. A cet effet, des opérations militaires d'envergure ont été organisées pour contrer les groupes extrémistes, en l'occurrence Otapuanu (opération militaire « Pluie de feu » ou « foudre ») menée depuis le 7 mars 2019 dans les régions de l'Est et du Centre-Est et Doofu (« Déraciner ») opération militaire d'envergure lancée juste après Otapuanu par les Forces armées nationales dans les régions du Sahel, du Nord et du Centre - Nord.

## **Le Ministère de la Justice**

Le MJ assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de justice. Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, le Ministère de la justice intervient sous deux volets : (i) dans un premier volet, il a procédé à une révision du code pénal et du Code de procédure pénale à l'effet de criminaliser les actes de terrorisme, lesquels actes résultent de l'extrémisme violent, (i) le second volet concerne la création de pôles spécialisés, dont un, porte sur le terrorisme.

### **Le Ministère des Droits humains et de la Promotion civique**

Le MDHPC assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière des droits humains et de civisme. Dans le cadre de la promotion civique, le ministère a élaboré une stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix dont certaines activités du plan d'actions concourent à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il a par ailleurs été créé par décret 2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015, l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) dont le Secrétariat permanent est logé au sein de ce ministère. Cet observatoire est une structure d'alerte et de veille. Il est chargé de prévenir et d'assurer la gestion intégrée des conflits communautaires au Burkina Faso.

### **Le Ministère de la culture, des arts et du tourisme**

Le ministère de la culture a engagé, à partir de novembre 2018, des réflexions sur le rôle de la culture dans la prévention de l'extrémisme violent. Il s'agit, pour ce département, d'impliquer les acteurs culturels dans la recherche des pistes pour contrer le terrorisme et l'extrémisme violent. Une feuille de route y relative a été définie à la suite d'un colloque tenu à cet effet. La feuille de route servira de repère à l'utilisation de la culture comme facteur de riposte et de résilience aux actions extrémistes et violentes.

### **La Cellule Nationale de traitement des Informations financières (CENTIF)**

Logée au MINEFID, la CENTIF est un organe de renseignements financiers qui participe à la protection de l'économie nationale et concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle a pour mission de recueillir, traiter et diffuser le renseignement auprès des autorités compétentes ou d'autres Cellules de renseignement financier.

### **LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTREMISME VIOLENT : UN DYNAMISME PEU COORDONNE DE LA SOCIETE CIVILE**

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, plusieurs organisations de la société civile se sont engagées à travers des projets et programmes soutenus par les Partenaires techniques et financiers. Environ une

quarantaine d'organisations de la société civile interviennent dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il n'existe cependant pas un mécanisme de coordination qui structure, capitalise les différentes interventions des OSC.

### **Cadre législatif et réglementaire**

L'extrémisme violent est un phénomène nouveau au Burkina Faso. Néanmoins, depuis les premières manifestations, le législateur n'a pas manqué de développer des réformes pour en tenir compte ; ces réformes ont consisté en la criminalisation des actes de violence sous forme de terrorisme, le contrôle du financement du terrorisme et la création de juridictions spécialisées.

### **Code pénal modifié**

Les réformes introduites par la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal, portent notamment sur la criminalisation et la sanction des actes de terrorisme, ceux-ci pouvant être la manifestation de l'extrémisme, à son stade violent. Un chapitre entier y est consacré dans le titre portant sur les crimes et délits contre la sécurité publique. Selon les dispositions du Code pénal, les actes de terrorisme sont les infractions qui, par leur nature ou par leur contexte, visent à intimider ou à terroriser une population ou à contraindre un État ou une organisation internationale, à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque. Pour ces infractions, il est prononcé le maximum des peines prévues.

**La loi n°016-2016/AN du 03 mai 2016**, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso, adoptée dans un contexte marqué par les premiers actes terroristes au Burkina Faso, cette loi a pour objet de prévenir et de réprimer le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive au Burkina Faso. Elle définit les actes qualifiés d'infraction de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, les personnes morales ou physiques assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et commises à l'évaluation des risques. Elle prescrit également des obligations et mesures pour prévenir et réprimer le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

**Le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM** du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement : le décret portant attributions des membres du gouvernement définit les secteurs d'activités du Gouvernement ainsi que les missions dévolues à chaque département ministériel. Ce décret est l'acte réglementaire qui formalise pour la première fois les attributions du gouvernement en matière de cohésion sociale dont la prévention de l'extrémisme violent. Il prévoit ainsi l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de l'extrémisme violent.

## **BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

### **TEXTES ET INSTRUMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES**

1. Décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement ;
2. Loi N°060-2009/AN du 17 décembre 2009 portant répression d'actes de terrorisme au Burkina Faso et son modificatif ;
3. Loi N°016-2016/AN relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso ;
4. Le Plan d'actions des Nations Unies pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent ;
5. La Stratégie de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme ;
6. Le Cadre de Référence stratégique pour l'élaboration des stratégies nationales de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;
7. L'Étude Nationale Prospective « Burkina 2025 » ;
8. Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 ;
9. Le Programme d'Urgence pour le Sahel ;
10. La Stratégie nationale de promotion de la culture de la tolérance et de la paix ;
11. La Politique Nationale de Jeunesse (PNJ-BF 2015-2024) ;
12. La Politique Nationale Genre (PNG) ;
13. Le rapport d'évaluation de la PNG ;
14. Liste des projets structurants du Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) ;
15. Projet Initiative pour l'Evaluation de la vulnérabilité et de la résilience, USAID, Octobre 2016 ;
16. Projet « Prévention de l'extrémisme violent autochtone – Rebâtir une cohésion sociale au Nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue et la valorisation de l'économie pastoraliste. » ; Union Européenne, Octobre 2018
17. Rapport de la rencontre d'apprentissage et de collaboration des partenaires de résilience, gouvernance et lutte contre l'extrémisme violent au Burkina Faso, USAID, 07 décembre 2018 ;

18. Projet « Monitoring des dynamiques religieuses et renforcement de la cohésion entre les communautés », DGLPAP, Octobre 2018.

## **RAPPORTS D'ETUDES ET COMMUNICATIONS**

1. Augustin LOADA et Sadou SIDIBE, « *Etude sur la radicalisation et l'extrémisme violent au Burkina Faso* », Juin 2016 ;
2. PNUD, Rapport de recherche internationale « *Études des perceptions des facteurs d'insécurité et d'extrémisme violent dans les régions transfrontalières du Sahel* », octobre 2015 ;
3. International Crisis Group, Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad, Rapport Afrique N°254, 12 octobre 2017, 29 pages ;
4. Augustin LOADA et Peter Romaniuk, « *Prévention de l'extrémisme violent au Burkina Faso, Vers une résilience nationale dans un contexte d'insécurité régionale* », juin 2014, 46 pages ;
5. International Alert, « *Si les victimes deviennent bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central* », Juin 2018, 56 pages ;
6. PNUD, Rapport de recherches internationales « *Etude des perceptions des facteurs d'insécurité et d'extrémisme violent dans les régions transfrontalières du Sahel* », Avril 2016 ;
7. Club de Madrid, ECES, NIMD, projet de soutien au dialogue religieux et communautaire et de prévention de la radicalisation au Burkina Faso, Mai 2016 ;
8. Martinez, Sidibé, Mission d'appui technique en appui à la Délégation de l'Union européenne : dynamiques transfrontalières, PPREV-UE CIVIPOL, septembre 2016 ;
9. International Crisis Group, Burkina Faso : Préserver l'équilibre religieux, Rapport d'Afrique N° 240, Septembre 2016 ;
10. Interpeace, Comment combattre la radicalisation et l'extrémisme violent sans armes, Comprendre les trajectoires individuelles et collectives des jeunes, Septembre 2016 ;
11. Aristide BERE, « *le terrorisme et l'extrémisme violent au Burkina Faso : état des lieux* », communication présentée au forum national sur la sécurité, 24 octobre 2017 ; Rapport Pays du Burkina Faso, pour la formulation du cadre de référence régional de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, Mars 2018, 49 pages.

Ce document est rendu possible grâce au soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu est le résultat des travaux menés par l'état burkinabé et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.